

VIVRE À FLÉMALLE

LA COM' COMMUNALE



Magazine d'informations
communales NOVEMBRE 2020



DOSSIER SPÉCIAL

PARTICIPATION CITOYENNE

ED. RESP. : ISABELLE SIMONIS



RENCONTRES CITOYENNES . BUDGET PARTICIPATIF . ATELIERS URBAINS

LE COLLÈGE COMMUNAL

La Bourgmestre

Isabelle SIMONIS

Les affaires générales, les ressources humaines, le budget, les relations publiques, la participation citoyenne, la police administrative, la police, la sécurité incendie, la population, l'état civil et les sépultures, les affaires patriotiques, la transition numérique et les aînés.

Bureau : Administration communale - Grand'Route n° 287
Mail : isabelle.simonis@flemalle.be - Tel. : 04/234.88.53

Les Echevin(e)s

Sophie THÉMONT

Le développement territorial, l'urbanisme, l'environnement, le développement durable, la mobilité, la politique foncière, l'emploi, le développement local, les affaires économiques, le commerce, l'agriculture et les indépendants.

Bureau : Grand'Route n°302 - 304 (1er étage)
Mail : sophie.themont@flemalle.be - Tel. : 04/234.88.58

Fabian PAVONE

La jeunesse, les sports, les loisirs, l'événementiel, le tourisme, les associations, la cohésion sociale et les finances.

Bureau : Les Marnières n°44
Mail : fabian.pavone@flemalle.be - Tel. : 04/235.10.84

Jérôme DISTER

Les voiries, les espaces verts, la propreté, la logistique et la sécurité routière.

Bureau : Grand'Route n°302-304
Mail : jerome.dister@flemalle.be - Tel. : 04/234.88.99

Frédéric VANDELLI

Les bâtiments de la commune, du CPAS et du CSL, la transition énergétique, le logement et le bien-être animal.

Bureau : Grand'Route n°267
Mail : frederic.vandelli@flemalle.be - Tel. : 04/234.89.11

Marc D'JOOS

L'enseignement, l'accueil extrascolaire, l'accueil de l'enfance, les crèches, les écoles de devoirs et les bibliothèques.

Bureau : rue de Flémalle-Grande n°22
Mail : marc.djoos@flemalle.be - Tel. : 04/235.11.00

La Présidente du CPAS

Marie-Hélène JOIRET

La culture, la santé, la personne handicapée et l'égalité hommes-femmes.

Bureau : Rue de l'Ermitage n°16
Mail : Marie-helene@cwac.be - Tel. : 04/235.10.00



Durant la crise sanitaire, les services communaux sont accessibles **UNIQUEMENT par téléphone. Ne vous déplacez pas jusqu'à l'administration communale sans avoir préalablement contacté le service concerné.**

- Accueil général : **04/234.88.34**
- Population : **0499 53 13 65**
- Etat civil - Sépultures - Etrangers : **0490 42 16 28**
- Recette-Taxes : **04/234.88.44**

UNIQUEMENT pour les demandes de dégrèvements relatives à la taxes sur les déchets. CELA, les citoyens qui le souhaitent pourront transmettre leurs documents dûment remplis à :
thomas.robyns@flemalle.be

- Secrétariat de la Bourgmestre : **04/234.88.53**
- Service de l'Urbanisme : **04/234.88.64**
- Service Energie : **04/234.89.17**
- Service Logement : **04/234.89.18**
- Agence de Développement Local : **0497 93.10.03**
- CPAS : **04/235.10.00**
- Office du tourisme : **04/233.67.87**
- Bibliothèques : **04/233.93.68**

Nous voilà désormais au mois de novembre et une deuxième vague de contamination nous touche actuellement de plein fouet. Les hôpitaux se retrouvent, comme en mars, au bord de la saturation. Le secteur horeca se retrouve à nouveau contraint de devoir fermer, les salles de sport également. Les événements sont annulés les uns après les autres. Un sentiment amer de déjà vu plane dans l'air.

Je voudrais en profiter pour appeler à la solidarité et à l'entraide en cette période douloureuse que nous vivons à nouveau. Respecter les gestes barrières et la distanciation sociale, prendre soin de nos aînés, limiter ses contacts autant que possible, sont là autant de recommandations simples mais néanmoins primordiales pour réussir à limiter la propagation du virus.

La crise sanitaire que nous traversons depuis le mois de mars nous touche tous. Physiquement, moralement, émotionnellement. Depuis plusieurs mois, nous devons apprendre à vivre autrement. Nos vies sont bouleversées, nos habitudes chamboulées. Le moment n'est pas venu de relâcher nos efforts, mais au contraire de les maintenir et les amplifier afin de préserver la santé de tous.

Partout à Flémalle, depuis plusieurs mois, nous avons pu noter des initiatives de solidarité et d'entraide. Merci aux nombreuses personnes, personnel des services de santé, citoyens, qui se sont dépensés sans compter jusqu'aujourd'hui. Depuis le début de la pandémie, nos agents communaux sont restés et restent toujours en action afin de pouvoir continuer à assurer les services essentiels à la population. Chacun d'eux montre plus que jamais le rôle crucial d'un service public, plus encore en temps de crise. C'est grâce à eux si notre administration peut continuer de fonctionner.

Au cœur de cette deuxième vague, nos services restent toujours accessibles uniquement sur rendez-vous pour délivrer aux citoyens des documents administratifs ou répondre aux différentes questions. Vous retrouverez, à la fin de ce bulletin communal, tous les numéros utiles pour joindre les différents services communaux.

En collaboration avec le CPAS de Flémalle et l'Agence de développement local, nous avons travaillé activement à la mise en place d'un « centre Covid » flémallois destiné à venir en aide aux citoyens impactés financièrement par la crise sanitaire. Depuis ce 20 octobre, le centre Covid est actif et vous reçoit deux jours par semaine pour vous apporter une aide financière en cas de besoin. Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour prendre contact avec le centre au dos de cette page. Si vous êtes en détresse financière ou autre suite à la crise du Covid19, surtout ne restez pas seul : ce centre a été mis sur pied expressément pour vous aider à traverser cette crise, contactez-le.

En complément, nous venons de lancer notre plan de solidarité en soutien à tous nos concitoyens et aux différents acteurs locaux qui subissent les effets économiques et sociaux de cette crise sanitaire. Ce plan communal de solidarité a été réalisé en collaboration avec les différents départements de la Commune et du CPAS. Il se traduit en 6 mesures concrètes, que nous vous détaillons dans les premières pages de ce bulletin communal. À travers ces différentes mesures, nous espérons ne laisser personne au bord de la route et montrer à nouveau notre présence et notre soutien à tous nos citoyens.

Malgré le contexte actuel, il est essentiel de continuer à communiquer avec les citoyens. C'est pourquoi nous avons décidé de maintenir la parution de ce Vivre à Flémalle – après en avoir annulé deux – même s'il relate essentiellement des activités qui se sont déroulées avant la pandémie.

Les prochaines semaines seront inévitablement rythmées par de nouvelles actualités liées à la crise sanitaire. Nous nous efforcerons de communiquer au mieux avec vous l'évolution de la situation. Pour ce faire, sachez que nous avons lancé notre page Facebook communale, sous le nom de « Commune de Flémalle ». Quotidiennement, nous publions du contenu lié à l'actualité communale. Venez nous rejoindre pour ainsi être sûr de ne rien louper de l'actualité flémalloise.

Excellente lecture à toutes et tous.

Isabelle SIMONIS,

Bourgmestre

SOMMAIRE

Centre Covid	p4
Dossier spécial Participation Citoyenne	p5
Environnement/Energie	p12
Bâtiments communaux	p20
Travaux	p23
Tourisme/Culture	p25
Développement local	p26
Logement social	p33
Enseignement	p36
Sécurité	p38
De bon conseil	p39
Tribune libre	p41

RENDEZ-VOUS.

Prenez rendez-vous auprès du service

des ménagers, et UNIQUEMENT POUR
être complétés par e-mail à

CENTRE COVID - Flémalle

Pour vous aider à surmonter les difficultés liées à la crise du Covid-19, la commune de Flémalle, le C.P.A.S. et l'Agence de développement local ont décidé de mettre en place un "Centre Covid" flémallois afin d'analyser, de manière individuelle, la situation de personnes ne pouvant plus faire face à leurs dépenses quotidiennes en raison de cette crise.

Vous résidez sur le territoire et vous rencontrez des difficultés financières liées à la crise actuelle ? Contactez-nous afin de trouver une solution.

QUELS TYPES D'AIDES ?

> AIDE AU LOGEMENT

- paiement du loyer ou arriéré de loyers
- charges du logement
- charges communes
- eau

> AIDE À L'ÉNERGIE

- accompagnement et guidance sociale et budgétaire nécessaires
- rechargement des compteurs à budget
- scans énergétiques
- achat d'ampoule à basse consommation

> AIDE À L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

- achat d'ordinateur ou tablette informatique
- prise en charge d'abonnements de téléphone, GSM et d'internet
- achat de lecteurs de cartes d'identité
- suivi de formations en ligne

> AIDE PSYCHOSOCIALE

- prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques (psychologue, psychiatre, ergothérapeute, ...)

> AIDE À LA SANTÉ

- prise en charge de frais médicaux: médicaments, factures d'hôpitaux, frais d'ambulance, ...
- achat de masques, gel et gants

> AIDE FINANCIÈRE

- prise en charge des factures impayées du fait d'une diminution des ressources
- frais professionnels

> AIDE AUX BESOINS PRIMAIRES

- intervention dans les coûts de transports
- intervention dans le coût d'une assurance annuelle
- achat de vêtements, achat de lunettes

> AIDE AUX FAMILLES

- prise en charge des frais de plaines de jeux, stages de vacances, accompagnements scolaires
- prise en charge des frais de cantines scolaires
- intervention dans les frais d'abonnements aux transports en commun
- frais de logopédie

POUR QUI ?

Les aides proposées par le Centre Covid de Flémalle s'adressent à **toute personne résidant à Flémalle et se trouvant en situation difficile suite à la crise du Covid-19**, par exemple suite à la perte d'un revenu professionnel, l'interruption d'une activité d'indépendant ou une perte de pouvoir d'achat.

Cette aide s'adresse à toute personne que le Centre Covid de Flémalle reconnaitra être en état de besoin après une analyse individuelle et cela, même si leurs ressources sont supérieures au revenu d'intégration.

INFOS PRATIQUES

La demande d'aide doit être introduite auprès du Centre Covid de Flémalle.

Ce service spécifique reçoit exclusivement **sur rendez-vous**, au 0474/47.47.17 :

- le mardi de 16h à 19h
- le jeudi de 9h à 12h

Adresse : Administration communale de Flémalle, Grand'Route 287 - 4400 Flémalle.

Les locaux sont facilement accessibles en transports en commun (ligne 3 de la TEC).

Le port du masque est obligatoire.

0474/47.47.17

PARTICIPATION CITOYENNE

Pour une commune qui **VOUS** ressemble !

Les élus et les agents communaux travaillent au quotidien pour maintenir la qualité de vie des Flémallois et pour permettre à Flémalle de se développer dans les compétences dont ils ont la responsabilité. Depuis la nouvelle législature, la Commune a décidé de s'ouvrir à différents processus de participation citoyenne. C'est pourquoi, de plus en plus de Flémallois entendent parler ou ont pu participer aux activités liées à la participation citoyenne.

La participation citoyenne, c'est la possibilité pour les habitants de pouvoir aussi participer au développement de la Commune de manière beaucoup plus fréquente, et ce :

- en **s'informant** sur une situation particulière ;
- en **donnant son avis** lors de réunion entre la Commune et les citoyens ;
- en **réfléchissant avec plusieurs acteurs** (politiques, techniciens internes à la Commune, externes à la Commune ou avec d'autres citoyens) à l'avenir de la Commune.

Plusieurs portes d'entrée vers la participation citoyenne

1

Réunions d'information et de consultation sur des sujets précis

Exemples : les travaux de la Grand'Route, le projet de suppression du passage à niveau de Chokier, le Plan communal de mobilité, etc.

2

Réunions de quartier entre citoyens, élus et agents communaux

Parler directement des grands dossiers de Flémalle et entendre les citoyens sur les points qu'ils souhaitent aborder.
Exemples : les Apéros citoyens, les Rencontres citoyennes, etc.

3

Atelier urbain

Demander l'avis des habitants sur un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement.

Exemples : Sur la rénovation de la gare de Flémalle-Haute, sur les futurs rénovations de certains sites de Flémalle-Grande, etc.

4

Conseils consultatifs communaux

S'engager avec un groupe de citoyens à travailler sur une thématique pendant 5 ans afin d'apporter son point de vue sur certains projets communaux.

Ex. : le Conseil Consultatif des Aînés travaille sur la lutte contre l'isolement des seniors, le Conseil Consultatif du Développement Durable travaille sur la réhabilitation et la valorisation des sentiers.

5

Projets pour son quartier via le « budget participatif »

Une enveloppe annuelle de 30 000 € est accordée pour des projets de quartier dont l'idée vient des citoyens.

Ex. : des projets qui concernent l'embellissement du cadre de vie, la propreté, le développement durable, la sécurité ou les loisirs.

La Participation Citoyenne est une des 12 matières directement portées par la Bourgmestre, Isabelle Simonis, mais elle a la particularité de pouvoir se décliner dans plusieurs services. Ainsi, les services suivants ont déjà inclus la participation lors de prises de décisions :

- le service Propreté (plan local de propreté) ;
- le service des Bâtiments communaux (rénovation de la gare de Flémalle-Haute) ;
- le service dédié aux Affaires économiques (soirées de consultation des commerçants et indépendants) ;
- le service de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire (plan communal de mobilité, réaménagement de Flémalle-Grande) ;
- le service de l'Environnement (conseil consultatif du développement durable) ;
- ou encore des services partenaires comme le service dédié à la cohésion sociale et le Centre culturel de Flémalle.

La Commune de Flémalle travaille donc de manière continue sur la participation citoyenne, via plusieurs services, plusieurs méthodes de récolte d'avis et plusieurs supports de communication. La Commune part des cinq portes d'entrée proposées cependant nous restons dans une période de test qui, au besoin, débouchera sur d'autres manières de vous faire participer.

Il est plus facile de comprendre la participation citoyenne au travers d'exemples concrets. C'est pourquoi nous allons aborder trois des cinq dispositifs existants dans les pages suivantes :

- Un retour sur les rencontres citoyennes (pp. 6-8) ;
- Les façons de participer au budget participatif de 2020 (pp. 9-10) ;
- Les résultats d'un atelier urbain (p. 10) entre deux périodes d'élection.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez recevoir les invitations pour les prochaines réunions de participation citoyenne, nous vous invitons à envoyer vos coordonnées à l'adresse email suivante :

participation.citoyenne@flemalle.be ou par téléphone au 04.325.08.21

Bon à savoir

La démocratie représentative, c'est ce que nous faisons tous les 6 ans : nous participons en allant voter pour élire les personnes qui porteront notre voix lors des prises de décisions politiques. Ceci est ce qu'on appelle la démocratie représentative car nous choisissons des personnes pour nous représenter.

La démocratie participative vient compléter le système de démocratie représentative dans le sens où elle va permettre aux citoyens de participer plus souvent aux décisions politiques entre deux périodes d'élection.

Een automne, entre septembre et novembre, des rencontres de quartier en entre élus et citoyens se sont déroulées dans les différents quartiers qui composent notre belle Commune.

Dans son entièreté ou à tour de rôle, les sept élus et le Président de la Maison des Hommes ont rencontré environ 200 citoyens dans 12 lieux de rencontre différents. Pour renforcer les réponses données aux citoyens, la Police locale et plus d'une trentaine d'agents communaux en tout étaient présents aux réunions.

Les Rencontres citoyennes, ce sont des moments de discussion et d'échanges libres entre élus et citoyens sur les sujets qui animent la vie des quartiers ou la Commune dans son ensemble. C'est un moment pour mieux comprendre les différentes actions qui sont entreprises sur le territoire flémallois.

Les thèmes que les élus ont abordés en ouverture de débat concernaient les nouveaux projets qui ont vu le jour à Flémalle ou qui vont voir le jour, comme la mise en place d'un Plan Local de Propreté, l'inauguration de l'E-Pôle, lieu de référence pour l'emploi à Flémalle, les nouvelles modalités de participation citoyenne à Flémalle, l'existence d'un nouveau service dédié au bien-être animal ou encore la construction d'un nouveau terrain de foot à Mons-lez-Liège.

65 formulaires « questions & suggestions » ont été rentrés par les citoyens. Chacun d'eux a reçu une réponse à la suite des rencontres, entre novembre et février, par courrier, par téléphone ou via une visite à domicile si une situation nécessitait d'être constatée de visu. De nombreuses questions orales ont aussi été posées, permettant d'orienter le débat sur des sujets que les citoyens souhaitaient aborder. Soumettre des questions ou des suggestions reste toujours une première étape vers une action future à poser.

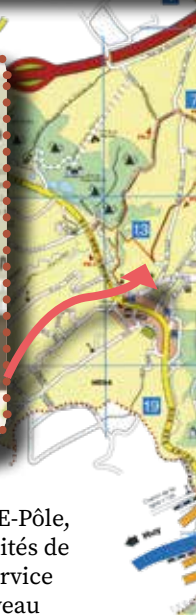
Les débats se sont poursuivis par des échanges informels autour d'un verre de l'amitié offert par le Collège. Les thèmes abordés ont été variés, qu'il s'agisse de continuer le débat en plus petits comités ou d'aborder des questions relatives à des situations plus personnelles. Ces rencontres ont été l'occasion de rappeler les missions du CPAS ainsi que les services qu'il offre à l'ensemble de nos concitoyens (repas à domicile, taxi social..).

Consultez la page dédiée aux rencontres citoyennes sur www.flemalle.be ou demander une version papier au 04/325.08.21

Cahottes 4/11



Awirs 17/10



Ivoz Ran 10/

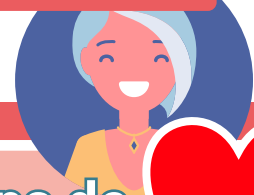


Rencontres citoyennes 2019



Les Rencontres Citoyennes en quelques CHIFFRES

- 12 rencontres en soirée à travers les différents quartiers
- Environ 200 citoyens participants
- 65 formulaires de questions et de suggestions rentrés lors des rencontres
- Plus de 100 questions directement adressées aux élus
- La présence de nos 7 élus et du Président de la Maison des Hommes
- 12 sujets différents traités par les élus
- La présence de plus 10 de conseillers communaux issus des différents partis
- La présence d'environ 30 agents communaux des 10 services les plus sollicités par les citoyens
- La présence des chefs de services de la Police locale et des agents de quartier



Les coups de des participants

- Le développement de l'offre en transports publics pour le village des Cahottes et pour la route de Souxhon et le développement des infrastructures pour les cyclistes.
- En matière de propreté, la mise en lumière de points de dépôts clandestins récurrents, de nuisances persistantes dues aux déjections animales ainsi que des questions sur les méthodes d'interventions du service des constatateurs en matière de propreté.
- Des demandes d'explication sur les différentes politiques concernant les abattages et les plantations d'arbres et de verdure à Flémalle.
- Au niveau de la sécurité routière, des signalements de zones à risques (excès de vitesse Quai du Hallage, sur la Grand'Route au niveau de Flémalle-Grande, route de Souxhon, rue du Village et dans la cité Beulers, des aménagements sécurisés pour les piétons route de Souxhon et aux abords des écoles aux Cahottes).
- Demande de révision de certains marquages au sol afin d'améliorer la sécurité.
- Signalement des nuisances dues aux industries principalement à Flémalle-Grande et à Chokier et demande d'intervention et de soutien de la part de la Commune à ce sujet.
- Une meilleure communication vers les citoyens (amélioration du site internet, mieux communiquer sur les différents événements, avoir un retour sur le travail des conseils consultatifs composés de citoyens).
- Des demandes d'informations sur les différents projets de construction aux Awirs et à Flémalle-Grande.
- Des questions et des suggestions par rapport aux structures et aux activités prévues pour les plus jeunes.
- Le souhait, pour certains, de mieux connaître son agent de quartier et la reconnaissance pour d'autres de la présence appréciée de leur agent de quartier.
- De nombreuses réactions concernant les sujets exposés par les élus.
- Des encouragements pour continuer à créer des espaces de dialogues

Ils donnent leur avis !

Une habitante de Flémalle-Grande

« Ce jour-là, en parlant avec un ouvrier de la Commune, pendant le verre de l'amitié, j'ai appris qu'il était prévu que les sapins malades de mon quartier soient coupés. Je l'avais justement signalé sur ma fiche. Surtout, ce qui est bien, c'est que j'ai pu parler avec des voisins que je ne faisais que croiser dans mon quartier. Depuis cette réunion-là, ça a vraiment changé, on se parle beaucoup plus. (...) Personnellement, en général, quand j'ai une question à poser aux politiciens de Flémalle, je le fais facilement, ce n'est pas le cas de tout le monde, alors je dois parfois faire le relais. »



Une habitante d'Ivoz-Ramet

« C'était une chouette initiative de la part de la Commune. On a eu l'occasion de rencontrer tout le monde à un moment plus agréable que quand on va à la Commune pour avoir un renseignement, ce n'est pas du tout la même atmosphère, c'est plus chaleureux. Ça nous a permis d'avoir la possibilité de discuter de l'évolution de la Commune, des travaux et de la maison des jeunes. C'était la première fois que nous y participions mais c'est entre autre parce que nous habitons à Flémalle seulement depuis peu. A cette rencontre et par la suite, j'ai signalé qu'il manquait des activités pour que les jeunes puissent mieux s'occuper. »



Une habitante des Awirs

« Je suis venue à la réunion avec des questions précises en tête, concernant un projet de construction dans notre village, (une situation je trouve problématique) ! La réunion a été l'occasion d'aborder ce sujet mais aussi d'avoir des informations sur d'autres projets, comme celui de la construction d'un terrain de foot à Mons-lez-Liège. J'ai trouvé ça intéressant et moins abstrait que dans la revue communale .



L'avis d'Isabelle Simonis, Bourgmestre

« Les Rencontres citoyennes sont, pour moi, des espaces précieux de dialogues, car de manière générale, en tant que mandataires, nous avons peu l'occasion de pouvoir à la fois présenter les dossiers d'actualité de la Commune et avoir le retour direct des citoyens sur ceux-ci. Ces moments nous permettent de bien se rendre compte des situations concrètes que vivent les habitants, pas tant de manière générale mais de manière spécifique dans chaque quartier et par la suite, ça nous permet de faire évoluer certaines situations. Par exemple, toutes les actions qui ont déjà été entreprises pour réduire la vitesse sur la commune sont bien souvent liées aux interventions des citoyens lors des précédentes

rencontres. Via des demandes concrètes, ces réunions sont des bons moments pour faire évoluer les choses. Tout n'est pas réalisable, et quand ce n'est pas le cas, cela devient une occasion pour nous d'expliquer aux citoyens le fonctionnement de certaines démarches. Il y a un aspect pédagogique dans ces rencontres. Cette année encore, lors de certaines rencontres, nous avons remarqué que nous avons des difficultés pour s'écouter mutuellement et qu'il peut y avoir une incompréhension mutuelle. Aussi, je suis surprise parfois par le peu de monde présent. J'interprète ceci comme un manque d'intérêt de la part des citoyens ou bien par une mauvaise communication de notre part. Cependant, j'ai bon espoir qu'il y ait plus de participants lors des prochaines éditions. »



Budget participatif

2020

Une trentaine de projets proposés

En mars dernier, juste avant le confinement, le service de la Participation citoyenne lançait l'appel à projet du premier budget participatif de la commune. Chaque citoyen a reçu dans sa boîte aux lettres le dépliant d'informations auquel était attaché le formulaire de soumission de projet auprès de la commune. Depuis, 36 projets de 8 groupes de citoyens différents ont été réceptionnés et analysés.

Le budget participatif en quelques mots

Le Collège a décidé d'allouer un budget de **30 000 euros** chaque année, durant 5 ans, pour les projets que vous souhaitez voir se concrétiser dans votre quartier.

A partir de vos idées, la Commune investira des parts variées de l'enveloppe totale dans la concrétisation de celles-ci. Vous serez ainsi partenaire de notre travail dans l'amélioration du cadre de vie et de la satisfaction de l'intérêt général.

Dans votre quartier, c'est l'opportunité se réunir autour d'un projet durable qui conviendrait au plus grand nombre.

Les étapes de la mise en œuvre des projets



Les thèmes proposés cette année étaient ceux de la propreté publique, de la mobilité, du développement durable, de la sécurité, des loisirs (culture, sports, etc.) et de l'amélioration des espaces publics en général.

La réception des dossiers de projets est clôturée pour l'année 2020. Cependant, nous vous proposons ci-dessous de découvrir l'ensemble des projets proposés par les différents groupes de citoyens, asbl ou comités de quartier.

LES AWIRS

- Restaurer la mare rue des Awirs
- Créer un trottoir le long de la rue d'Otet
- Elargir la rue d'Otet
- Réaménager les trottoirs de la rue Bois des Moines
- Placer un miroir entre la rue des Nones et la rue d'Otet
- Remplacer les piquets verts par un îlot central rue d'Otet
- Ajouter trois arrêts de bus le long de la rue d'Otet
- Placer des plaques de stationnement alternatif rue Bois des Moines
- Mettre en place un dispositif pour éliminer les excréments des chevaux qui passent régulièrement rue d'Otet

LES CAHOTTES

- Remettre des pierres sur le parking de l'église des Cahottes
- Entretien du mobilier (bancs, abri, table) sur la place de l'Eglise
- Compléter la plantation de *Iugustrum* limitant les quatre espaces verts des abords de l'église des Cahottes
- Agrémenter les quatre espaces verts des abords de l'église des Cahottes par de nouvelles plantations
- Nettoyer le monument aux morts et placer des piquets en bois afin d'éviter le parking envahissant des voitures
- Placer une table d'orientation sur le Panorama rue Sart d'Avette

CHOKIER

- Rénover le mini golf en Eternit
- Créer un mini golf en béton
- Restaurer et sécuriser la plaine de jeux du Clos de Chokier
- Créer une piste de pétanque à côté de la plaine de jeux
- Construction d'une buvette en auto-construction passive

MONS-LEZ-LIEGE

- Placer un panneau priorité à proximité de l'entrée de la Cité du Charbonnage
- Placer deux casses-vitesse rue du Charbonnage
- Empêcher le stationnement des voitures sur les pelouses de la cité du Charbonnage
- Installer deux canicites dans la cité du Charbonnage
- Améliorer la propreté au sein de la cité en installant des compostes

FLEMALLE-GRANDE

- Installer du mobilier urbain : bancs, tables, jeux pour enfants, mobilier sport-santé, clôtures
- Aménager un espace permettant aux chiens du quartier d'y faire leurs besoins
- Aménager le parc avec des sentiers, plantations, panneaux explicatifs
- Réduire la vitesse du trafic automobile aux abords de la place via installation de ralentisseurs

FLEMALLE-HAUTE

- Repenser le système de chauffage et/ou d'isolation du Pavillon du parc
- Rénover la pièce cuisine du Pavillon du parc
- Améliorer des allées du Parc de Flémalle-Haute afin qu'ils soient moins salissants par temps pluvieux
- Installer un panneau d'affichage pour les avis de disparition d'animaux (à l'Administration communal ou à l'E-Pôle)

SOUXHON

- Installer un portique avec une balançoire et un toboggan pour les enfants de maximum 12 ans
- Installer une piste de pétanque
- Installer des tables de pique-nique à partir de matériaux de récupération

Cela vous donne des idées pour votre quartier ? N'hésitez pas à conserver et noter précieusement vos propres idées pour votre quartier, à en parler avec vos voisins, à déjà prendre contact avec votre comité de quartier, pour, pourquoi pas, proposer votre projet lors du nouvel appel à projet qui aura lieu en 2021 !

CONTACT Service Participation Citoyenne
Par téléphone : 0499/53.13.57 ou 04/325.08.21
Par email : participation.citoyenne@flemalle.be
Par courrier : Service Participation Citoyenne, Grand'Route, 287,
4400 Flémalle

Ateliers urbains

Rénovation de la gare de Flémalle-Haute
Les riverains donnent leur avis





Le 23 octobre 2019, environ 50 riverains et navetteurs ont répondu présents à l'invitation de la Commune pour s'informer sur le projet de rénovation de la gare de Flémalle-Haute et surtout de sa future place publique.

Suite aux explications d'Emeric Marchal, architecte du bureau d'architecture Chora et de l'échevin en charge des infrastructures communales, Frédéric Vandelli, environ 30 citoyens (riverains, navetteurs et commerçants) sont restés afin d'apporter leurs éclairages et leurs expériences de terrain pour enrichir le projet.

Les personnes en charge du projet ont été agréablement surprises du côté pragmatique des propositions : pour les participants, il était question de mettre l'accent sur l'amélioration de la mobilité (abribus, passage pour piétons, stationnement, signalétique, ...), sur l'amélioration de la sécurité (augmenter l'éclairage public) et sur l'amélioration de la cohésion entre les habitants du quartier, via l'utilisation de la future place et des locaux de la gare pour des événements de quartier (voir schéma ci-dessous).

La réunion de restitution des résultats est prévue pour le début de l'année 2020. Chaque proposition, intégrée

ou non au projet final, fera l'objet d'une explication. Un nouveau moment privilégié pour mieux comprendre l'action locale !

Les citoyens ont abordé en tout 42 points différents, regroupés en 9 catégories, pour questionner et enrichir ce projet qui verra jour dans leur quartier.

Retour d'un participant :

« Par rapport à cette rencontre, j'ai trouvé intéressant que l'on demande l'avis du citoyen car au final, c'est le citoyen qui va utiliser cette gare. Par exemple, ça permet de rectifier le tir via les suggestions que le citoyen apporte. Ici, ce fût surtout le cas par rapport à la circulation dans et autour de la gare. Aussi, ce jour-là, j'ai pu apprendre que le projet aura plusieurs vocations : on pourra y organiser des activités pour les commerçants, ce qui m'intéresse particulièrement, mais aussi des activités culturelles et artistiques, ce qui est bien pour cette partie décentrée de Flémalle.

Par contre, ce que je trouve dommage dans le projet de rénovation, c'est que l'on conserve l'ancienne façade de la gare. Celle-ci n'a, selon moi, aucun intérêt historique ou architectural. Pour avoir réellement un effet de modernisation, j'aurais préféré que l'on reparte à zéro et que le bâtiment soit entièrement refait. » (Citoyen et commerçant du quartier de la gare de Flémalle-Haute).



Retour de l'échevin :

« En tant qu'échevin, je suis très heureux de la manière dont l'atelier participatif s'est déroulé. Aussi bien par rapport au nombre de participants que par rapport à la richesse des interventions. Par exemple, concrètement, une des demandes des citoyens était de sécuriser la place via plus d'éclairage. Cette demande est actuellement en cours de validation ! Sans les citoyens, nous ne l'aurions pas fait. Nous allons installer un éclairage en attendant que les travaux de la place soient réalisés et que l'éclairage définitif soit complètement renouvelé. C'est une solution provisoire qui sera très utile pour les habitants, les navetteurs et les passants. »





Alerte à la disparition des abeilles !

La disparition des abeilles met aujourd'hui le grand public en alerte ; il ne se passe pas une semaine sans qu'un article de presse ne sorte ou que les réseaux sociaux s'activent. Le cri des apiculteurs qui connaissent des pertes régulières de leurs ruches, après chaque hiver est entendu. Les causes ? Elles sont multiples. Epinglons les parasites, la pollution, l'interaction avec les pesticides ou bien encore la fragmentation des habitats et le manque de nourriture. Mélangez le tout et vous obtenez un cocktail explosif pour nos courageuses butineuses.

Ces facteurs influencent bien évidemment la « bonne santé » des populations des abeilles domestiques, mais aussi des autres pollinisateurs tels que les abeilles sauvages et les papillons.

MOINS CONNUES DU PUBLIC, LES ABEILLES SAUVAGES AVOISINENT TOUT DE MÊME LES 400 ESPÈCES EN BELGIQUE !

Toutes aussi utiles pour la bonne pollinisation de nos fleurs, ces espèces présentent des comportements variés, parfois même surprenants.

La plupart des abeilles sauvages « nichent » dans le sol. D'autres occupent les interstices des vieux murs ou affectionnent les galeries creusées dans le vieux bois. Certaines sont dites « généralistes », c'est-à-dire qu'elles butinent tous types de fleurs présentes dans leur environnement. D'autres sont dites 'spécialisées' et ne visitent qu'une famille de fleurs voire même, pour quelques unes, une seule espèce de plante, ce qui les rendent encore plus fragiles.

Si des décisions doivent être prises par des hautes instances publiques, faisant fi des lobbying des grands groupes de la chimie, chaque citoyen a aussi l'opportunité d'aider, à son échelle, à la sauvegarde de ces insectes bien utiles.

Le Plan Maya lancé par le Gouvernement wallon voici un peu plus de sept ans, encourage les communes à réaliser des aménagements favorables aux pollinisateurs. Ainsi, le SPW (Service public de Wallonie) soutient les communes qui s'engagent, sur base volontaire, à répondre aux attentes du Plan Maya. Les communes

« Maya », plus de 200, réparties sur tout le territoire de la Wallonie, sont amenées à planter des haies composées d'essences indigènes mellifères, à semer des prairies fleuries riches en espèces mellifères ou à planter arbres et vergers pour accroître la ressource nourricière des pollinisateurs.

Les actions sont également relayées au niveau du grand public par des campagnes de sensibilisations telles que la « Semaine de l'Abeille », organisée par le SPW, ou par des initiatives plus locales. Dès lors, les particuliers sont encouragés aussi à mieux penser la conception de leur jardin pour offrir le gîte et le couvert à nos précieux pollinisateurs.

Le fleurissement raisonné des parcs publics, des abords d'entreprises et des jardins privés offrirait une source de nourriture indispensable au maintien des ces insectes utiles.

C'est pour cela que le SPW a édité, début d'année 2018, un guide technique intitulé « Vers un fleurissement favorable aux pollinisateurs »*. Ce guide s'adresse tant aux pouvoirs publics qu'aux citoyens soucieux de donner un coup de pouce à la nature. Il a été rédigé par Nicolas Vereecken, Docteur en Sciences Zoologiques de l'ULB et spécialiste des abeilles sauvages en collaboration étroite avec l'asbl ECOWAL (<http://www.ecowal.be>), mandatée par le SPW et spécialisée dans la conception des espaces verts favorables à la biodiversité ainsi que dans la végétalisation des cimetières. Après une introduction qui présente toute la diversité des abeilles sauvages, ce ne sont pas moins de 100 fiches descriptives de plantes qui sont présentées pour aider au choix des compositions des massifs fleuris utiles aux pollinisateurs. Les plantes mellifères décrites sont classées par périodes de floraisons. Ainsi, le lecteur a la possibilité de compléter son assortiment de plantes pour couvrir une floraison sur toute la saison de végétation.

Auteur de l'article: Pascal Colomb de l'asbl Ecowal



Ce guide est disponible en version pdf via le lien suivant dans l'onglet bibliothèque :
<http://biodiversite.wallonie.be/fr/plan-maya.html?IDC=5617>

Compostage et paillage

que des avantages



Le compostage et le paillage sont deux procédés de recyclage des déchets verts plus respectueux de l'environnement. Ils font partie des bons gestes de tris à appliquer chez soi au quotidien. En plus d'alléger le poids des poubelles et réduire les déplacements vers les recyparcs, ils permettent d'obtenir des produits de qualité servant d'engrais et de terreau à la fois, qu'il n'y a plus besoin d'aller acheter au magasin. Le « déchet vert » devient une ressource à partir de laquelle vous produisez vous-même vos besoins. Si c'est excellent pour l'environnement, c'est aussi bon pour le portefeuille.

Le compost est le produit de la décomposition de matières organiques en un mélange homogène. Les matières alimentant le compost proviennent en majeure partie des restes de la cuisine, mais pas seulement. Un équilibre doit être maintenu entre les apports humides (épluchures, restes alimentaires, tontes, ...) et les apports secs (branchages, feuilles mortes, sciure, fleurs séchées, ...). Le compost s'utilise pour enrichir le sol : il apporte des éléments, des minéraux et des oligo-éléments au sol, sans brûler les racines comme certains engrais trop dosés. Il améliore aussi la structure du sol : il permet d'améliorer le drainage des sols soit trop argileux, soit trop sableux, d'aérer et ameublir la terre. Ainsi, la capacité de rétention d'eau est améliorée et les racines poussent plus facilement. Le compost est aussi source de vie : les micro-organismes présents dans le compost jouent un rôle essentiel dans la décomposition des matières organiques, ce qui en améliore la fertilité.

Convaincu ?

Pour réaliser un compost en toute sérénité, Intradel a mis au point une brochure « Mon pote, le compost ! », téléchargeable gratuitement sur leur site internet www.intradel.be (rubriques : Produire moins de

déchets > Réduire mes déchets organiques > Le compostage à domicile).

Le paillage consiste à recouvrir le sol autour des plantations avec des matériaux d'origine végétale ou minérale. Bien que différents types de paillages se trouvent dans les commerces, les matériaux provenant directement de l'entretien habituel des jardins, tels que les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les tailles de haies broyées et des morceaux d'écorces peuvent être récupérés et réutilisés ailleurs, et donc recyclés. Le paillage a de multiples avantages. Été comme hiver, la couche de paillis protège le sol, et donc les racines des plantes, de l'érosion due à la pluie, au vent et à la sécheresse. Son couvert permet de maintenir un milieu humide et donc de diminuer les arrosages. Sa décomposition apporte des éléments nutritifs aux plantations, et enfin, il limite la pousse des adventices ou « mauvaises » herbes non désirées. Le paillage s'utilise au potager, autour des massifs floraux, au pied des haies, des jeunes arbres et arbustes, et même dans les plantes en pots.

Reconvertir ses « déchets verts » en ressources, c'est imiter la nature et les processus biologiques des écosystèmes. Un service à rendre à l'environnement !





NOUVEAU
RÉGIME

HAIE D'HONNEUR AUX ARBRES ET VERGERS

Des subventions à la plantation de haies,
vergers, alignements d'arbres et taillis linéaires

Des primes pour LES PLANTATIONS !

Le Service Public de Wallonie propose une subvention pour la plantation de haies, vergers, alignements d'arbres et taillis linéaires. Cette action a pour objectif de favoriser l'implantation d'éléments structurants du paysage et d'accueillir un maximum de biodiversité. Il est déjà temps de penser à préparer son dossier de demande de prime, en prévision de la bonne saison pour les plantations.

A qui s'adresse cette prime ?

A tout gestionnaire possédant un terrain en Région wallonne, qu'il soit particulier (à partir de 20 mètres de plantations), agriculteur (à partir de 100 mètres), établissement scolaire (public ou privé).

A titre indicatif, les montants de la prime s'élèvent à 12€/arbre fruitier, 4€/arbre d'alignement, entre 3 et 5€/mètre de haie.

Conditions principales :

- Maintenir et entretenir les plantations pendant 30 ans
- Uniquement des espèces indigènes
- Taille interdite entre le 1^{er} avril et le 31 juillet

Des conditions particulières ont été dressées pour chaque type de plantation (haie, ou taille, ou verger, ...). Elles définissent notamment le nombre minimum de plants pour les hautes tiges, de rangs pour les haies, certaines modalités d'entretien, les distances de plantation. L'ensemble des conditions sont expliquées dans la brochure « Haie d'honneur aux arbres et vergers » de Natagriwal.

Préparer son dossier de demande de subside :

Le formulaire de demande de subvention est disponible sur le portail de la biodiversité (<http://biodiversité.wallonie.be>, onglet « Agir »). Natagriwal se tient à disposition des citoyens pour vous aider à monter votre dossier.

Demandez la brochure explicative « Haie d'honneur aux arbres et vergers » à votre service Environnement, ou visitez le site de Natagriwal (<https://www.natagriwal.be/fr/plantation/pratique>).



Adhésion au Contrat de Rivière Meuse Aval

Le Conseil Communal, en sa séance du 25 novembre 2019, a décidé d'adhérer au Contrat de Rivière Meuse Aval à partir du 1er janvier 2020.

Il s'agit d'un protocole d'accord entre usagers des rivières (publics, privés) visant à concilier les multiples usages des cours d'eau (récréatif, paysager, biodiversité, services écosystémiques, touristique, ...) et d'en améliorer la qualité.

Ses missions sont multiples : sensibilisation, animations dans les écoles, gestion des plantes invasives, projets de plus grande ampleur avec financements européens, ...

Ce 21 novembre 2019, grâce à cette nouvelle collaboration, l'étang de parc communal a été nettoyé des myriophylles, une plante aquatique invasive néfaste pour la biodiversité de nos mares et cours d'eau. D'autres actions sont à venir.

Plus d'info :

Site internet du CRMA, www.meuseaval.be

La commune de Flémalle subsidie la création d'une frayère sur la Meuse

En 2019, le Conseil communal a approuvé l'octroi d'un subside de 1.000€, destiné à La Maison Wallonne de la Pêche asbl, pour son projet de création d'une frayère au niveau de l'ancienne écluse de Chokier. Les travaux devraient débuter dans le courant du printemps 2020.



Une nouvelle clôture anti-sangliers à Ivoz-Ramet

Une clôture en « ursus » de 700 mètres a été placée dans le Bois Madame, en amont du corridor de la ligne à haute tension, depuis l'arrière des jardins de la rue Fays et rejoignant le ruisseau Gotte Mayon. Cette clôture vient en remplacement de la clôture électrique anciennement placée au départ de la Châtaigneraie. Face aux

nombreux signalements de sangliers dans le quartier et les jardins, l'ursus, un treillis de mailles carrées avec des piquets de bois, devrait procurer aux habitants d'Ivoz-Ramet un peu de tranquillité.



Un nouveau Conseil Consultatif pour le Développement Durable

Ce 27 novembre 2019, le nouveau CCDD s'est réuni pour sa première réunion d'inauguration, dans une ambiance conviviale et décontractée. Les membres présents, au nombre de 10, ont pu faire connaissance, passer en revue le mode de fonctionnement du conseil et apporter une première attention sur leurs thématiques d'intérêt en terme de développement durable. Une seconde réunion était prévue dans le courant du mois de février.



Retour sur le Grand nettoyage de printemps

Ces 24, 25, 26 et 27 septembre 2020, pas moins de 75 citoyens ont sillonné leur quartier lors de cette grande mobilisation annuelle visant à améliorer la propreté publique de Wallonie.



Bilan :

- 7 équipes
- 152 sacs PMC récoltés
- 138 sacs (autres) récoltés
- +/- 2m³ d'encombrants ramassés
- Pour un retour d'activité complet et des informations sur l'édition de 2021, visitez le site Wallonie Plus Propre <https://www.walloniepluspropre.be/grand-nettoyage-de-printemps/>

Ateliers zéro déchets d'Intradel : on en redemande !

Les ateliers Zéro Déchet organisés par Intradel dans le courant du mois de novembre 2019 ont remporté un vif succès, tant par l'intérêt des Flémalloises (et d'un Flémallois !) présents que par la motivation et l'engouement de la formatrice. Les participants ont pu fabriquer un baume à lèvres et une pâte d'argile en produits naturels et respectueux de l'environnement. Ils ont aussi pu repartir avec une foule d'idées sur le mode de vie Zéro Déchet. Le sentiment général ? On en redemande !



info



RECYPARC



L'APPORT JOURNALIER AUTORISÉ A DOUBLÉ

APPORTEZ DÉSORMAIS JUSQU'À 2M³ AU RECYPARC.

Parce qu'une de nos missions est l'amélioration continue, Intradel propose désormais aux visiteurs d'apporter jusqu'à **2m³/jour** au recyparc tous matériaux confondus.

Nous pouvons désormais répondre à l'attente de nombreux citoyens et permettre de déposer plus de ressources en une visite, **dans le respect des quotas annuels.**

Les avantages de l'augmentation de ce volume quotidien :



• **Gain de temps** pour les visiteurs : 1 visite au lieu de 2



• Réduction de l'**impact environnemental** : Moins de déplacement



• **Réduction des files** au recyparc : Moins de visiteurs



• Atmosphère plus **sereine** : Réduction des refus



QUOTAS ANNUELS

- Les encombrants et encombrants non combustibles **4 m³/an**
- Les déchets de bois **3m³/an**
- La frigolite **1 m³/an**
- Les déchets inertes (terres et briquillons) **5m³/an**
- Les déchets de construction contenant de l'asbestociment **3m³/an**
- Les déchets de jardin **13m³/an**
- Les pneus **5 pièces/an**

Les quotas annuels restent inchangés.

Ce nouvel apport journalier permet d'apporter « plus » de ressources en une fois **en conservant les quotas annuels**. N'hésitez pas à vous adresser aux préposés pour connaître l'état de vos apports.

Rappels

Quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d'identité présentées, la **limite de 2m³** reste **valable par jour, par recyparc et par véhicule.**

infos



04 240 74 74
www.intradel.be

Le meilleur déchet reste celui qui n'existe pas.



Prime **Eco-logis**

Les plafonds revus à la hausse !

Les primes Habitation de la Région wallonne

Depuis le 1er juin 2019, la région wallonne a entièrement revu son système d'octroi des primes.

Un **audit logement** est maintenant **obligatoire** pour avoir accès aux différentes **primes à la rénovation**. Cette étape, réalisée par un auditeur agréé, vous permettra de connaître les points faibles de votre logement et d'identifier les travaux à réaliser prioritairement afin d'améliorer votre confort tout en diminuant votre consommation d'énergie.

La Région wallonne accorde une prime pour cet audit ainsi que pour les travaux de rénovation recommandés.

Les prêts à taux 0 de la Région wallonne

Vous pouvez préfinancer vos travaux de rénovation par des prêts à 0% accordés par la SWCS (Société Wallonne du Crédit Social) et le FLW (Fonds du Logement de Wallonie). Dans ce cas, les primes de la région remboursent directement une partie du crédit.

Les primes communales Eco-logis améliorées et adaptées à ce nouveau contexte

Depuis 2008, la commune de Flémalle octroi des primes pour la réalisation de travaux économiseurs d'énergie. Plus de 1300 ménages en ont déjà bénéficié !

Suite aux changements dans le système régional et parce que nous voulons réellement aider nos citoyens dans leur démarche de rénovation, depuis le 1er janvier 2020, nous avons entièrement revu nos primes communales. Désormais, les primes octroyées dépendent des revenus du demandeur et les plafonds octroyés par an et par logement ont été revus à la hausse (jusqu'à 1000 € pour les ménages aux plus faibles revenus).

La prime communale pour l'audit logement est équivalente à la prime régionale, ce qui signifie que l'audit est entièrement remboursé pour les plus bas revenus. Cet audit étant obligatoire pour accéder aux primes rénovations, nous souhaitons ainsi le rendre accessible à tous.

Des primes complémentaires, équivalentes à 15 % du montant octroyé par la Région Wallonne, peuvent ensuite être obtenues pour tous les travaux de rénovation (dans la limite des plafonds annuels bien entendu). Le précédent règlement reste d'application pour les citoyens qui ont introduit leur demande à la Région sous l'ancien système, avant juin 2019.

Pour plus de détails ou pour obtenir le formulaire de demande de prime, **consultez le règlement disponible sur notre site internet flemalle.be** ou contactez Marie Balland, votre Conseillère en énergie.

04/234.89.17

marie.balland@flemalle.be
Maison de l'Energie et du Logement, Grand'Route 267

Catégorie de revenus *	Prime audit logement	Prime travaux de rénovation	Plafond par an et par logement
R5 : > 97 700 €	110,00 euros	15 % du montant accordé par la RW	300,00 euros
R4 : entre 43 200,01 € et 97 700 €	220,00 euros	15 % du montant accordé par la RW	500,00 euros
R3 : entre 32 700,01 € et 43 200 €	330,00 euros	15 % du montant accordé par la RW	660,00 euros
R2 : entre 23 000,01 € et 32 700,01 €	440,00 euros	15 % du montant accordé par la RW	880,00 euros
R1 : < 23 000,01 €	660,00 euros	15 % du montant accordé par la RW	1000,00 euros

* *revenus imposables globalement du ménage tel que repris sur l'avertissement extrait de rôle dont on soustrait 5 000 euros par enfant à charge, par personne présentant un handicap ou par parent-cohabitant de plus de 60 ans.*

Comment allier **sport, écologie et économie**

sur le chemin du travail ?

En utilisant un

vélo à assistance électrique !



Qu'est ce qu'un vélo à assistance électrique ?

Un vélo à assistance électrique est un vélo équipé d'un moteur et d'une batterie. Le moteur joue un rôle d'assistance au pédalage. L'utilisateur doit donc pédaler pour qu'il entre en fonction. Vous pouvez à tout moment sélectionner un mode d'assistance au pédalage plus ou moins important. Le moteur peut ainsi produire jusqu'à 90% de l'énergie qui fait avancer le vélo ou, à contrario, vous pouvez couper l'assistance et l'utiliser comme un vélo classique.

Les nombreux avantages de son utilisation

Les avantages pour la santé de pratiquer une activité sportive régulière ne sont plus à démontrer. Avec un vélo électrique, vous faites du sport, et grâce à l'assistance électrique vous choisissez votre niveau.

De même, l'impact positif sur l'environnement est évident si vous utilisez un vélo électrique à la place de votre voiture qui roule aux énergies fossiles. Et vous évitez les embouteillages !

Quant aux aspects financiers, vous pouvez associer plusieurs avantages importants que nous allons détailler ci-dessous.

Les avantages financiers liés à l'utilisation du vélo électrique pour vous rendre au travail

• Les primes à l'achat d'un vélo

Depuis ce premier juillet, l'administration communale de Flémalle octroie une prime à ses habitants qui ont acheté un vélo à assistance électrique en 2020. Le montant de cette prime varie entre 100 et 300 euros en fonction du prix d'achat du vélo et du revenu du demandeur. Et la prime est doublée en cas de radiation de la plaque d'immatriculation de la voiture du demandeur. La région wallonne prévoit aussi une prime qui varie entre 200 et 400 euros. Les primes régionales et communales sont cumulables.

• Les interventions de votre employeur

L'indemnité vélo est une indemnité kilométrique. L'employeur peut décider de l'accorder et fixe librement son montant. Cette indemnité est exonérée d'impôts jusqu'à 0,24 euro/km parcouru pour l'exercice 2020. Renseignez vous auprès de votre employeur afin de savoir si cette indemnité existe dans votre entreprise. L'employeur peut aussi mettre des vélos de société à disposition de ses travailleurs (également en exonération d'impôt).

• La déductibilité des frais réels

Si vous utilisez le vélo pour vos déplacements domicile-travail, vous pouvez déduire dans votre déclaration d'impôt une somme forfaitaire à nouveau de 0,24 euro/km. Dans ce cas vous devez pouvoir prouver l'utilisation du vélo. L'indemnité vélo ainsi que la déductibilité des frais réels sont des avantages fiscaux liés aussi bien à l'utilisation du vélo à assistance électrique que du vélo classique.

Cas concret

Tous ces avantages financiers peuvent être cumulés.

Prenons l'exemple d'un Flémallois qui travaille à 15 km de son domicile et qui déciderait d'acquérir un vélo électrique. Il achète son vélo 2 000 euros.

Sur base de son revenu, il se voit accorder une prime « moyenne » donc de 200 euros de la part de sa commune et de 300 euros de la région. Il a déjà récupéré 500,00 euros.

Si il a la chance de pouvoir bénéficier de l'intervention vélo maximale et qu'il va travailler en vélo les 2/3 du temps donc environ 200 jours par an, il obtiendra annuellement une intervention de 1440 euros (200 x 15 x 2 x 0,24).

De plus, cette même somme peut aussi être déduite dans votre déclaration d'impôt (déductibilité des frais réels).

L'investissement est donc amorti en moins d'un an et ensuite vous gagnez de l'argent en pédalant, et en pédalant tranquillement grâce à l'assistance !

Infos : 04/234.89.17

marie.balland@flemalle.be

Au sein de l'administration communale de Flémalle on passe aussi au vélo à assistance électrique ! Un premier vélo à assistance électrique est disponible depuis cet été pour les agents communaux. Il est utilisé pour les déplacements professionnels afin de limiter l'utilisation des voitures de service.



Les grandes manoeuvres continuent ...

Après un relooking, l'école des Cahottes va s'agrandir

Comme nous vous l'annoncions dans nos précédentes éditions, l'école des Cahottes a bénéficié de nombreux travaux de rénovation. Le remplacement des châssis par du double vitrage performants énergétiquement et la pose d'un produit hydrofuge sur les murs extérieurs entraînaient le relooking de la partie primaire de l'école.

Depuis septembre, c'est l'étape « agrandissement » de l'école qui a débuté. Cependant, avant la construction proprement dite, une phase préparatoire était nécessaire. Elle a consisté en le déplacement d'un des 2 préfabriqués; la déconstruction des anciennes toilettes, du vieux préau et de l'ancien bureau de la direction mais aussi de la sécurisation complète du lieu.

Au moment d'écrire ces quelques lignes, cette première phase est terminée. Les travaux de terrassement de la future nouvelle annexe s'ont donc lancés; travaux qui à terme remplaceront les préfabriqués et la partie déconstruite afin de réaliser 3 classes primaires, un bloc sanitaire, un grand préau primaire-maternelle, un bureau pour la directrice et enfin une salle de psychomotricité.

Le CPAS continue sa mue avec la réfection des toitures de ses annexes

Lors de la dernière législature, l'accueil du CPAS avaient été complètement repensé avec la construction d'une nouvelle avancée au bâtiment principal. Le tout devant permettre aux bénéficiaires un service plus moderne. Quelques mois après l'inauguration, ce sont les zones dédiées aux travailleurs à l'arrière du même bâtiment qui ont fait l'objet d'importants travaux de réaménagement. Ceux-ci viennent tout juste de se terminer.

Aujourd'hui, la mue continue, avec cette fois-ci, la réfection des toitures et zingueries des

annexes. En effet, cette partie du bâtiment commençait à présenter des dégradations liées aux intempéries. Ces rénovations nous permettent aussi d'isoler la toiture et ainsi de poursuivre nos travaux économiseurs d'énergie.

Au château, suite des travaux avec le remplacement des châssis de l'aile gauche

En octobre dernier, nous vous relations le suivi des importants travaux de rénovations des différentes parties intérieures du château (les services à la population, des finances, de la police administrative, les salles des mariages et du collège, ...). D'ailleurs, lors des journées du patrimoine, en septembre dernier, de nombreux flémallois avaient pu visiter les lieux et admirer ces dernières rénovations.

Dans la foulée, en parallèle du réaménagement des bureaux du 2e étage et des combles, il ne vous aura pas échappé que les châssis et portes de la partie gauche du bâtiment (ailes B et C) ont petit à petit été remplacés. Le but étant de poursuivre notre volonté d'économie d'énergie.



1.117.000 € de subsides pour la rénovation de l'école communale de Ramet

Vendredi 28 août en matinée, la commune de Flémalle a eu le plaisir d'accueillir Monsieur Frédéric Daerden, Vice-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre du Budget. L'opportunité pour le Collège communal de remercier le Ministre pour le subside reçu à hauteur d'1.117.000 € pour la réalisation du projet de rénovation de l'école communale de Ramet.

chacun donnant accès à des cours séparées. Le gymnase sera quant à lui conservé et rénové avec, notamment, de l'isolation thermique, le changement des châssis qui sont très énergivores et l'aménagement de nouveaux rangements.

Les fonctions scolaires repensées

Au rez-de-chaussée, on trouvera l'entrée principale de l'école dans la continuité du préau. Une fois les portes franchies, les circulations horizontale et verticale seront rendues possibles grâce à la présence d'escaliers et d'un ascenseur. L'ensemble du bâtiment sera donc totalement accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'espace rez-de-chaussée sera divisé en 3 grandes parties. Dans la partie centrale, on retrouvera notamment la salle des professeurs et le bureau de la direction permettant ainsi un contrôle sur les entrées. Dans cette partie, on trouvera deux blocs sanitaires (filles et garçons

avec WC PMR), accessibles également depuis la cour de récréation et enfin deux nouveaux vestiaires en lien avec le gymnase.

Dans la partie gauche du rez-de-chaussée, on trouvera principalement le grand réfectoire. Celui-ci serait divisible en deux, une partie pour les primaires et une autre pour les maternelles. Une petite kitchenette avec éviers, lave-vaisselle, micro-ondes et meubles de rangement sera également prévue.

La partie droite du rez-de-chaussée serait, elle, totalement dédiée aux maternelles. On y accèdera via un sas d'accueil donnant également accès au préau et à la cour arrière. Cette zone disposera de 2 classes, une pour la petite section (accueil et 1er maternelle) et une autre pour la grande section (2ème et 3ème maternelles). Un coin sieste sera également prévu. L'espace sanitaires sera quant à lui divisé en deux parties, une partie sanitaires classiques avec petits et grands WC et une partie change munie de tables à langer.

Au 1^{er} étage, on trouvera la zone dédiée aux primaires. Cette partie sera accessible soit via les escaliers, soit via l'ascenseur. Un escalier de secours extérieur est également prévu.

La zone serait composée de 4 classes conçues pour permettre d'accueillir 23 élèves et un enseignant, une salle informatique, un local administratif et des zones de rangements.



Un investissement total de 1.862.000 €

En décembre 2019, le collège avait réaffirmé sa volonté de pérenniser l'implantation et de la rénover totalement. Il fut décidé d'introduire une nouvelle demande de promesse de subsides auprès du ministre de tutelle des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie Bruxelles, Frédéric Daerden.

Grâce à un investissement d'1.862.000 d'€ subsidié à concurrence d'1.117.000 €, l'avant-projet de reconstruction/rénovation, proposé par l'association d'architectes OCA et Van Der Plancke, devrait voir le jour une fois que toutes les étapes légales seront franchies.

Les bâtiments de l'école de Ramet sont en fin de vie - d'où la présence des 4 conteneurs-classes installés sur le parking - et nécessitent une profonde réhabilitation afin d'accueillir les enfants et le personnel d'éducation dans un environnement à la hauteur de leur importance.



Un avant-projet ambitieux

L'avant-projet concerne la déconstruction des 2 blocs (primaire et maternel) suivi de la construction d'un nouveau bâtiment sur 2 niveaux à l'emplacement de l'actuel bloc primaire. Le bloc maternel ne pourra être déconstruit qu'une fois le nouveau bâtiment terminé. Deux nouveaux préaux seront créés, un à l'avant pour le primaire et l'autre à l'arrière pour le maternel,

La commune investit dans la rénovation de voiries

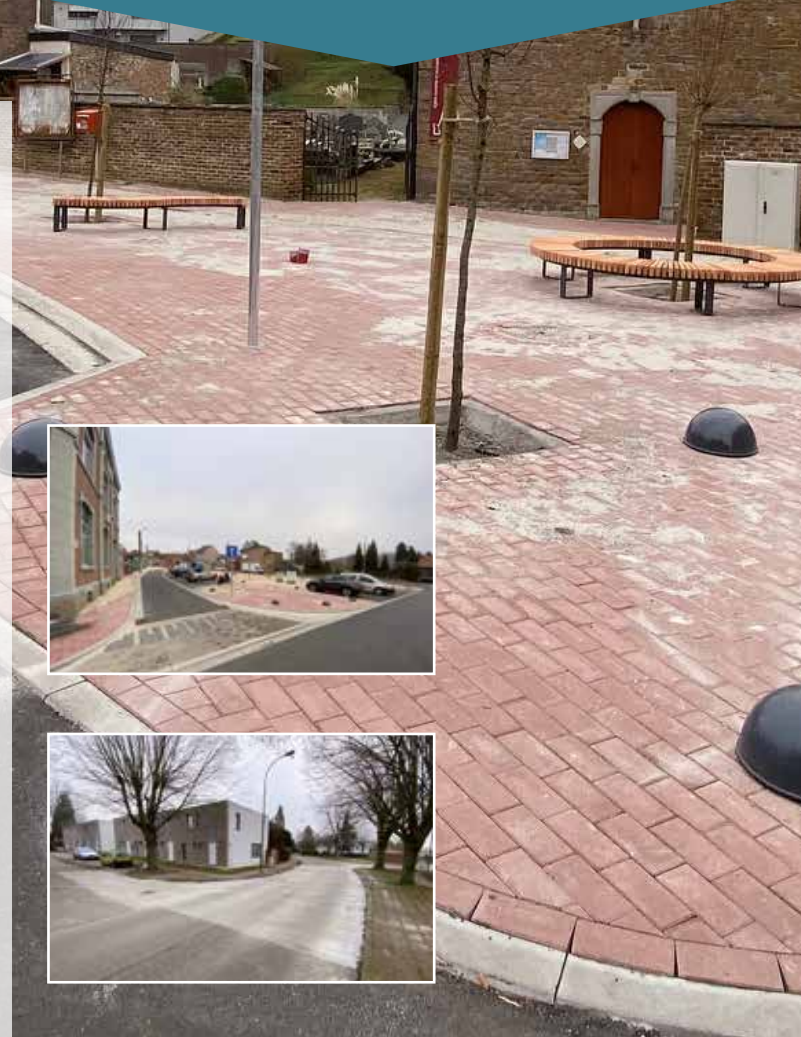
La qualité du réseau routier constitue une priorité pour le Collège communal. Une action du Programme Stratégique Transversal 2019-2024 lui est d'ailleurs consacrée.

Le chantier de réfection générale de la route de Souxhon est en en passe d'être achevé tandis que celui de la rue Elva a débuté avec l'intervention de la CILE. Les prochains chantiers de réfection complète de la voirie et de l'égouttage prévus – dans le cadre du Plan d'Investissement communal 2019-2021 subsidié par la Région wallonne – concernent la rue de l'Alouette et l'Avenue du Fort. À Mons, une toute nouvelle route sera créée pour relier la rue Jean-Louis Adam et le nouveau centre de football. Du côté des Awirs, ce sont les berges du ruisseau qui seront remplacées sur une longueur de +/- 70 mètres.

En outre, un budget annuel de 300.000 € est prévu pour remplacer la couche d'usure sur de nombreuses voiries aux quatre coins de la commune. La sélection des rues rénovées est établie sur base d'une analyse objective basée sur deux principaux critères d'importance égale : l'état du revêtement et l'intensité du trafic. Les trottoirs et cheminements piétons, parties intégrantes de la voie publique, ne sont pas oubliés non plus. Un budget annuel de 300.000 € leur est également alloué. Au cours des prochaines années, c'est le quartier des Trixhes qui bénéficiera de la majorité des rénovations et réhabilitations.

En bref Les effets de portes éclairés

Installés l'an dernier, les dispositifs ralentisseurs contribuent à la sécurité d'une cinquantaine de zones dangereuses identifiées. Toujours dans un souci de sécurité, certains de ces effets de porte ont été équipés d'une lampe (à batterie solaire) clignotante, les rendant plus visibles en condition de circulation nocturne. Très efficace, ce dispositif lumineux sera installé sur l'intégralité des ralentisseurs dans le courant de l'année.



Priorité de droite et stationnement Petite piqûre de rappel pour éviter la grosse piqûre



La sérénité et la convivialité entre concitoyens au quotidien implique le respect de petites règles, néanmoins fondamentales, de sécurité routière.

La priorité de droite Pour rappel, le principe de la priorité de droite est de céder le passage à tout conducteur qui vient de droite. La priorité est conservée même si le conducteur marque l'arrêt. La priorité de droite constitue la règle en vigueur par défaut. C'est-à-dire qu'elle s'applique systématiquement en cas d'absence de signalisation spécifique. Généralement, la priorité de droite s'applique sur les différents carrefours successifs rencontrés sur une même route. La voie prioritaire,

symbolisée par les panneaux B9 ou B15, étant réservée aux voiries de transit. Le service Travaux est actuellement en train de s'assurer que toutes les routes communales sont conformes à ce principe et, le cas échéant, se chargera d'y apporter les adaptations nécessaires dans les mois qui viennent.

Le stationnement Rappelons également que le stationnement sur les trottoirs est interdit par la loi car cela constitue un danger pour les piétons, qui se voient contraints de devoir emprunter la chaussée. Le non-respect de cette règle constitue une infraction du second degré et peut entraîner une amende de 116€ (arrêté royal du 19 juillet 2018 relatif aux infractions en matière d'arrêt et de stationnement).

Un plan local de propreté

en préparation dans notre commune



Améliorer la propreté publique en développant des actions coordonnées visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins est une priorité de l'action régionale et du Programme Stratégique Transversal.

A ces fins, le Ministre wallon de l'Environnement, appuyé par l'ASBL Be WaPP (Wallonie Plus Propre) a organisé l'an dernier un appel à candidatures destiné à soutenir les communes dans l'élaboration d'un véritable Plan local de propreté (PLP).

A notre grande satisfaction, notre commune fait partie des lauréats !

Qu'est-ce que cela signifie, concrètement ?

Un plan local de propreté est nécessairement **le fruit d'une démarche collective** visant à améliorer la propreté publique sur le territoire communal en impliquant toutes les parties prenantes concernées par cette problématique (services communaux, Police locale, SCRL La Maison des Hommes, écoles, associations, commerces et citoyens).

Pour nous aider à rédiger notre **Plan Local de Propreté**, nous serons accompagnés durant près d'un an par l'ASBL Espace Environnement et le bureau d'études RDC Environnement. Un diagnostic détaillé a été dressé, incluant notamment une identification participative des points noirs. Sur cette base, un programme d'actions sera élaboré en concertation avec les forces vives du territoire, puis progressivement déployé avec l'engagement de tous, nous l'espérons !

Cette initiative a pour but de faire des 60 communes lauréates de véritables exemples à suivre pour l'ensemble des communes wallonnes.

Ensemble, relevons ce défi, pour plus de propreté !

Pour plus d'informations :

Service Propreté

Pierrick Jasselette

travaux@flemalle.be

Tel : 04/234.88.93

Le point sur

le chantier du centre



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DES TRAVAUX DU CENTRE !

WWW.FLEMALLE.BE > ONGLET Newsletter

Comme vous le savez, le déroulement du chantier est impacté par la crise sanitaire et les mesures qui en découlent. Néanmoins, les travaux du centre se poursuivent et la commune met tout en œuvre – en étroite collaboration avec l'entrepreneur (Marcel Baguette SA) – pour limiter au maximum les désagréments engendrés.

La pose de l'égout en phases 4 et 5 s'achève. Depuis le 26 octobre, le chantier a pris une nouvelle configuration. Les travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics débutent en phase 3.

Parallèlement, la pose des canalisations (eau, gaz, électricité, télécommunication) se poursuivent en phases 4 et 5.

Au niveau des phases 1 et 2 (entre le nouveau parking et le carrefour de la caserne des pompiers), un nouvel éclairage public LED sera placé.

D'ici la fin de l'année, les objectifs sont les suivants :

- Terminer les travaux d'impétrants en phases 4 et 5;
- Poser une première couche d'asphalte et finaliser la zone en béton de la chaussée en phase 3.

Cette planification est une prévision communiquée à titre indicatif, sous réserve des aléas de chantier et des conditions météorologiques.

Durant les travaux du centre, de vastes parkings sont à votre disposition !

- Tubemeuse & E-Pôle : 150 places

- Vieille Fosse : 200 places
- Ecole du parc : 60 places
- Place du Village : 30 places
- Doneux : 10 places

Conséquences au niveau de la circulation routière :

- Circulation interdite (sauf pour les riverains, en dehors des heures de prestation) sur la phase 3 (entre la rue de Pierpont et la mutuelle « Partenamut »)
- Circulation rétablie en double-sens sur les phases 4 et 5 (entre la rue P. Borgnet et la rue de Pierpont)



L'accessibilité en bus reste inchangée :

- L'arrêt au niveau de la caserne des pompiers est desservi dans les deux sens (Mais déplacé dans la rue du Village dans le sens « Flémalle-Haute à Flémalle-Grande »).
- L'arrêt au niveau du Aldi est maintenu dans le sens « Flémalle-Haute à Flémalle-Grande » mais déplacé au début de la rue du Village.
- Un arrêt temporaire est desservi dans

la rue du Village, à proximité de son intersection avec la rue Doneux, dans le sens « Flémalle-Haute à Flémalle-Grande ».

- Un arrêt temporaire est desservi sur la Grand'Route, à hauteur du pont surplombant l'avenue Gonda, dans le sens « Flémalle-Grande à Flémalle-Haute ».

Des questions ?

Contactez la ligne info chantier par téléphone au 04/234.88.90 ou par mail à travaux@flemalle.be

On vous fait marcher !

La chasse des Nutons entre deux châteaux

Office du Tourisme
Chaussée de Chokier 29 - 4400 Flémalle
M. : tourisme@flemalle.be

Suivez-nous
SUR
[www.facebook.com/
Flemalletourisme](http://www.facebook.com/Flemalletourisme)
Instagram :
[tourisme.flemalle](https://www.instagram.com/tourisme.flemalle)



Une chasse aux Nutons entre deux châteaux

Nouvelle activité gratuite et permanente à faire toute l'année en toute autonomie !

Le parcours de la promenade balisée nr 4 a été agrémenté d'indices et de défis permettant aux promeneurs de trouver le code du coffre au trésor mais aussi de sauver les nutons.

Accessible toute l'année en toute autonomie pour enfants de 6 à 12 ans et pour les grands avec une âme d'enfant.

Pour participer, rien de plus simple : contactez l'Office pour obtenir le livret contenant les consignes et inscrivez-vous via notre billetterie en ligne pour que nous puissions renflouer le coffre de trésor !

Prévoir de bonnes chaussures de marche, une bouteille d'eau et une collation, un crayon ou un stylo, un sachet pour récolter les ingrédients du remède.

Départ de la promenade balisée rouge n°4 : chaussée de Chokier (face à l'église). Parcours de 6,6 km, entre deux châteaux avec quelques dénivelés importants.

**Lieu : Office du Tourisme de Flémalle
chaussée de Chokier 29 4400
Flémalle (Chokier)**



Les nouvelles légendes de Chokier

Ecoutez les nouvelles légendes de Chokier au fil de votre balade sur 8 sites différents (scannez le QR Code pour écouter la légende).

Il s'agit d'un concept initié par un citoyen flémallois, Pierre Prégardien et concrétisé grâce aux personnes bénévoles citées ci-après. Le parcours est complété par un livret bientôt disponible.

L'Office du Tourisme est fier d'y avoir collaboré.

Fabian Pavone, échevin du Tourisme et de la Jeunesse et son équipe remercient toutes les personnes qui ont aidé de près ou de loin.

Merci à : Christophe Meunier, Michel Vincent de Vivacité, Didier Boclinville, Audrey Devos, les Frères Taloche, Marie-Christine Maillard, Vincent Delré, Madame Guitare et Lily Portugaels pour leur narration. Merci à Jean-Yves Parmentier pour la musique, Yves Thonus pour le mixage et le sound design, Jennifer Simon, Eliane Négri et Carolane Pierre pour la relecture et les conseils ainsi que Rudy Etienne, Jean-Pol Legrain et Joefrey Deflandre pour les illustrations.





ECONOMIE LOCALE



Le **CERCLE ÉCONOMIQUE** de Flémalle est lancé

Jeudi 3 octobre 2019 : Petit-déjeuner au restaurant « le Bocalino » et conférence sur le thème du 2^{ème} pilier de la pension donnée par Valéry DETHIER (AG Insurance)



Informer, réseauter et fédérer au niveau flémallois

Les fondateurs du Cercle Économique de Flémalle : Laurent MOULIN (Assurances) et Pierre PREGARDIEN (MyPixhell)

Créé en octobre 2019 à l'initiative de deux flémallois et avec le soutien de l'Agence de développement local, le Cercle Économique de Flémalle (CEDF) s'adresse à tous les indépendants de la commune, petits et grands, qui désirent :

- s'informer sur des sujets utiles dans le cadre de leurs activités (conférences de +/- 45 minutes) ;
- rencontrer d'autres indépendants de la commune et créer des liens ;
- partager des expériences et réseauter ;
- se faire connaître ;
- découvrir les entreprises, commerces, sociétés ou lieux emblématiques de la commune ;
- simplement passer un moment convivial sous forme de petit-déjeuner, dîner ou after work.

Au rythme d'une réunion tous les 2 mois (1^{er} jeudi), des experts dispensent des informations sur des thématiques utiles aux indépendants, telles que les assurances, le droit des sociétés, l'environnement, la sécurité, les aides à l'emploi et à l'investissement, ... Le CEDF est itinérant et peut se réunir dans une entreprise, un commerce, un établissement Horeca, un service public ou encore un lieu emblématique de la commune, ...

Le Cercle Économique de Flémalle est à la recherche d'orateurs et de lieux pouvant l'accueillir le temps d'une réunion en matinée (petit-déjeuner), pendant le temps de midi (dîner) ou en soirée (after work). Votre avantage ? Vous faire connaître et participer à la dynamique de réseautage des indépendants de Flémalle.

N'hésitez pas contacter l'Agence de développement local par téléphone (04/267.60.17), par mail (info@cedf.be) ou directement par Messenger sur la page Facebook du Cercle Economique de Flémalle.



Jeudi 5 décembre : After work au garage « Citroën Spineux » et conférence sur le thème du nouveau Code des sociétés donnée par un représentant du notariat francophone belge Réception par la sandwicherie « Un point c'est tout »

Beau succès pour le 1^{er} Apéro des Indépendants

Le traditionnel « Apéro des Commerçants » de début d'année devient « l'Apéro des Indépendants ». Un changement de nom faisant suite à la volonté des indépendants de notre commune de prendre part à ce moment d'information et de réseautage, auparavant réservé aux commerçants.

Dans une ambiance conviviale, plus de 100 acteurs économiques se sont réunis le 03 février dernier au Château communal. Une réception organisée cette année en collaboration avec une dizaine d'indépendants locaux désireux de s'impliquer dans

l'événement en proposant, gratuitement ou à prix démocratiques, leurs produits et services. Nous remercions vivement :

- Clam'Art pour l'animation de la soirée ;
- L'Envie d'Frites, le Spar d'Ivoz-Ramet, Potage & Cilou et la Maison Closion pour les amuses-bouches ;
- Célébra & Fleurs, Comme une Eviden-ce et les Fleurs de Marie pour la décoration de la salle ;
- Fan di Vino et Celiandre pour le vin ;
- Clef Coaching et le Quick pour les bons de réduction offerts aux indépendants ;
- Le Cercle Économique de Flémalle et le Télé-service pour la présentation de leurs activités.

Ce fut également l'occasion pour Sophie THÉMONT, 1^{ère} Échevine, de remettre les prix du Concours 2019 de la plus belle vitrine de Noël décernés à l'institut « A la Flore », aux « Fleurs de Marie », à la « superette Mimi », et au lavoir « La Marinière ». Félicitations aux lauréats et à tous les participants qui contribuent à rendre Flémalle plus attractive durant les fêtes de fin d'année !

Une belle réussite pour ce premier Apéro des Indépendants, illustrant le dynamisme du tissu économique local.



Nouveaux commerces et entreprises

LE
SAVI
VOUS



Vous ouvrez un commerce ou démarrez une nouvelle entreprise sur le territoire flémallois ?

Contactez l'Agence de Développement Local : adl@flemalle.be – 04/267.60.17
Vous pourrez figurer dans cette rubrique ainsi que dans le Répertoire économique de la Commune.

AU P'TIT MIAM

Place des Martyrs, 7
0497/13.96.42
Reprise de la friterie située au Profondval depuis septembre 2019.

RESTAURANT – PIZZÉRIA « BOSA »

Place de la liberté, 33
04/275.40.05
Ouverture du restaurant depuis le 05 septembre 2019.

LE GRAIN DE SEL

Chaussée de Ramioul, 223
0470/59.76.12
Reprise de la friterie située à Ramioul depuis le 1er novembre 2019.

CS CONSULTING PACK

Carine SMETS
Rue de la Bruyère, 94
0470/71.73.50 – csconsultingpack@outlook.be
Consultance en RGPD (protection des données) et autres (crédits).

LA MOINERIE

Rue des Hospitaliers, 1
C'est en décembre 2019 que ce café a

rouvert ses portes pour le plus grand plaisir des amateurs de karaoké. Visitez sa page Facebook pour vous tenir au courant des soirées prévues !

INFINITY

Rue Max Buset, 52
0495/67.91.09
Ouverture depuis le mois d'août 2019. Vente de vêtements et accessoires femme et fille. Retrouvez la sur Facebook @ccinfinity00

BMC PNEUS

Rue des Prieses, 113
0495/45 69 69
Garage spécialisé dans le domaine du pneumatique.

ZEN ET BEAUTÉ

Rue Max Buset, 82
0496/25 26 72
www.zenetbeaute.com
Soins du visage, épilation, massage corps, beauté du regard, des mains et des pieds. A l'initiative du projet « Bien-être et cancer » qui permet d'offrir des soins aux personnes touchées par le cancer grâce à la vente d'accessoires.

S.O.S. Attrap'guêpes

Rue de Flémalle-Grande 318/1
0499/18 34 60
www.sosattrapguepes.be
Destruction de nids de guêpes et frelons.

FAMILY SNACK IVOZ-RAMET

Avenue Théodule Gonda, 5
0474/08.13.68 – www.familysnack.be
Le new garage devient family snack
Ouvert de 11h30 à 14h et de 17h30 à 21h30. Fermé le lundi.

STUDIO NESS

Rue Voltaire 11
0493/35.17.91
Ouvert le lundi, mardi et jeudi sur rendez-vous.
Spécialisée dans les couleurs et techniques de mèches.

.....
TRAITEUR STASSART
0496/13.37.82 – traiteur.stassart@gmail.com - www.traiteurstassart.be
Réalisation de buffets, plats et service à table, plats à emporter, apéritifs (plusieurs formules).

O DONUTS

Place des martyrs, 3
0468/36.78.92 - odonuts@hotmail.com - www.odonuts.be
Ouvert de 07h30 à 18h00. Fermé le lundi.
Boulangerie – Pâtisserie – Bar à donuts – Glace.

LA CENTRALE DES PEINTURES ET PRODUITS CHIMIQUES

Rue de la Dignes, 4/1
04/252.11.62
www.lacentrale.be
Grossiste en peinture et matériel de décoration.

ALISON – SALON DE BEAUTÉ

Sart d'Avette, 172
0496/07.33.89
Salon de beauté réservé aux femmes.
Ongles, extension et rehaussement de cils, tanning et massage crânien.

CERAMIKA – IMS ORGANISATION

Rue des Semailles, 39/47
0484/95.00.30
www.imscarrelage.be
Import export de carrelages italiens en grès cérame première qualité prix à partir de 9€/m2. Spécialité de carrelages de grandes dimensions xxxl 1600/3500, formats divers: 30/60, 60/80, 45/90, 60/60, 90/80, 80/180, 80/240.
Vente aux entreprises uniquement.

D&S BOUTIQUE

Rue Harkay, 262
0496/86.51.37
Vêtements et accessoires pour hommes et dames. Possibilité de privatiser le showroom pour une soirée shopping

L'Agence de développement local relaie gratuitement l'actualité économique de la commune de Flémalle sur les réseaux sociaux.

Vous ouvrez un commerce ou démarrez une nouvelle entreprise sur le territoire flémallois ? Vous souhaitez apparaître sur la page Facebook de l'Adl afin d'assurer votre visibilité ?

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone (04/267.60.17), par mail (adl@flemalle.be) ou directement via Messenger.

(minimum 5 personnes et maximum 10 personnes) : soirée entre copines, anniversaire, etc.

TARIF-ET-NOUS

Rue des Awirs, 260
0470/52 11 16
Tarif-et-nous@outlook.com
www.tarif-et-nous.be
Tarification de soins infirmier(e)s indépendant(e)s.

NOUMADD

Chaussée d'Ivoz, 16
0478/45 61 62
noumadd@noumadd.be
https://noumadd.com
Articles de mode, décoration de table et céramique artisanale. NOUMADD est un réseau d'artisans, fondé sur les principes du commerce équitable.

HESBY MATÉRIAUX SA

Chemin des Moissons, 14
0478/42 18 51
admin@hesby-materiaux.com

www.hesby-materiaux.com
Commerce de gros en matériaux de construction et embellissement de maison.

Vente aux entreprises et particuliers.
Ouverture le 1er septembre 2020.

LD CONSULTING

Rue de la Reine, 66
0494/34 41 78
Ld.consulting@yahoo.com
Consultance bien-être au travail, qualité et environnement (aspects QHSE). Aide et support aux entreprises.

LA FERMETTE GODELAINE

Rue de la Fabrique, 6 (ancien Blokker)
04 262 61 93 – info@fermettegodelaine.be
www.fermettegodelaine.be – Facebook - Instagram
Epicerie bio, locale et en vrac - Maraichage – Vins flémallois (projet)

DOG SPIRIT BY CATIMINI

Rue Bois des Galants, 5
0485/59 58 30
dogspiritbycatimini@gmail.com – Facebook
Coaching canin, dog sitting, communication animale (à partir d'octobre 2020).

EXTASE

Grand'Route, 380
0498/83 46 36
Extasewear.boutique@gmail.com
Vêtements, accessoires, bijoux pour femmes

PHOENIX

Grand'Route, 125
0472/37 18 30
francepidoux65@gmail.com
Boutique ésotérique : encens, bijoux, minéraux, tarologie, déco.
Espace zen sur rendez-vous : massage, reiki, etc.

Flémalle créative

« C.ROUFOSSE »

VOTRE AGENCE IMMOBILIÈRE DE RÉFÉRENCE A FLÉMALLE



Vous avez certainement déjà aperçu les affiches roses fuchsia apposées sur les façades des maisons à vendre à Flémalle et alentours. Ce sont celles de l'agence immobilière de Christelle Roufosse.

Cette flémalloise travaille dans l'immobilier depuis ses 19 ans. D'abord secrétaire pendant 10 ans au sein d'une agence immobilière, elle décide ensuite de prendre des cours du soir à l'IFAPME pendant 3 ans et devient stagiaire indépendante IPI (Institut professionnel des agents immobiliers) durant 1 an.

Diplôme obtenu, elle s'installe à son propre compte en 2009 à son domicile situé à Flémalle pour ensuite ouvrir son bureau, 5 ans plus tard, au Profondval.

Le 4 novembre dernier, forte d'une grande expérience et d'une équipe grandissante de 4 personnes, l'agence déménage sur la Grand'Route au numéro 548, juste en face de la gare de Flémalle Haute.

Ce que les clients apprécient particulièrement chez elle, c'est son authenticité. " Lorsque je fais l'estimation d'une maison, je donne le prix réel. Je ne fais pas espérer les gens sur un prix gonflé". La transparence et la confiance sont des valeurs respectées au sein de l'agence flémalloise.

L'agence s'occupe principalement de vente/achat mais aussi de location et de gestion locative. Il est également possible de faire réaliser des expertises de vos biens.

C. Roufosse Affaire immobilières
Grand'Route n° 548 à 4400 Flémalle
04 234 21 10
info@roufosse.be - www.roufosse.be
www.facebook.com/roufosseimm

Horaire : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mercredi : uniquement sur rendez-vous



Bio, vrac, local facile et convivial

La Fermette Godelaine c'est à la fois du maraichage, un projet viticole et depuis septembre une épicerie bio, locale et en vrac. C'est LE magasin qu'il manquait à Flémalle !

Côté pile : une épicerie bio, locale et en vrac qui a ouvert ses portes mi-septembre. Côté face : une production maraîchère de 2.500 m carrés de légumes bios ainsi que 1.000 pieds de vignes pour une future production viticole.

Derrière ce beau projet, deux frères, deux amis, deux ingénieurs, deux entrepreneurs. Hadrien, diplômé d'un Master en ingénieur agronome à finalité environnement, s'attèle davantage dans les cultures. Lucas, ingénieur de Gestion à HEC-Liège, vient de la grande distribution alimentaire. Un duo complémentaire alliant production et commerce éco-responsable.

Leur vision : rendre accessible une consommation respectueuse de l'environnement et des producteurs. Située rue de la Fabrique n°6 (ancien Blokker) à Flémalle, la Fermette Godelaine dispose d'un vaste parking et d'un accès aisé en train ou en bus. Tous les atouts de la grande distribution, la durabilité en plus. Le magasin propose un assortiment complet intelligemment réduit. Du bio mais pas que...

On peut venir faire l'ensemble de ses courses à la Fermette sans aucun problème, insiste Lucas. On y propose des produits bio, locaux et de qualité supérieure, mais aussi d'autres délicieux produits qui répondent à la même démarche éco-responsable. Des fruits et légumes bien sûr, du vrac alimentaire ou non (shampooing, lessive, etc.), une boulangerie, une charcuterie, une crèmerie, des surgelés en quantités limitées,Et notre propre production, rappelle Hadrien.



Du local dans le caddie et sur les murs. Les frérots ont fait appel à des entreprises du coin pour l'aménagement du magasin et la communication : Menuiserie Soulet pour un agrandissement de la réserve, la Maison Jamart pour l'électricité, Jéry-Rémy pour le chauffage-sanitaire, Gefroid pour les frigos, Paper Duck pour le graphisme et les enseignes, MyPixhell pour les photos, vidéos et le site internet, ... Une réussite !

Marie, notre cousine et Émilie, une amie, sont venues renforcer l'équipe. Plus qu'un magasin, la fermette Godelaine est un lieu familial et convivial qui entend participer à la nécessaire transition écologique, conclut Lucas.

Nombreux sont ceux qui aspirent à une consommation plus locale, durable et responsable. Vous trouverez chez les frères Godelaine un assortiment complet et de qualité, de l'écoute et du conseil, du respect pour les producteurs (qu'ils sont eux-mêmes), ... bref de quoi apporter votre modeste part à l'environnement sur Flémalle.

Infos pratiques :

La Fermette Godelaine

Épicerie bio, locale et en vrac - Maraichage - Vins flémallois (projet)
Rue de la Fabrique, 6 à 4400 Flémalle (ancien Blokker)
04 262 61 93 - info@fermettegodelaine.be
www.fermettegodelaine.be - Facebook - Instagram

Horaires : Du lundi au vendredi : de 10h à 19h (20h le jeudi)
Samedi : de 10h à 17h

Paiement : Cash - Bancontact - Chèques-repas -
Chèques-commerce de Flémalle - Eco-chèques (sur tout la gamme !)

Les chèques-commerces de Flémalle

Consommons local !



Vous cherchez une idée cadeau originale ?

Vous voulez soutenir votre commerce de proximité ?

Pensez aux chèques-commerces de Flémalle !

D'une valeur de 5 €, 10 € ou 20 €, ils sont valables dans plus de 80 enseignes locales.

EN PRATIQUE

Je reçois un chèque

Je peux l'utiliser **dans tous les commerces adhérents**.

Je dois le dépenser **en une seule fois**. Il n'est pas remboursable ou échangeable contre des espèces.

Je dois l'utiliser durant la **période de validité** indiquée.

Je veux acheter un chèque

Ils ont une valeur de **5, 10 ou 20 €** et je peux les acheter dans les endroits suivants* :

- **L'Agence de développement local**
Rue Vieille Fosse, 1 à 4400 Flémalle
T: 04 267.60.17 - M: adl@flemalle.be
- **L'Office du Tourisme de Flémalle**
Chaussée de Chokier, 29 à 400 Flémalle
T: 042336787 - M: tourisme@flemalle.be

Covid : sur rendez-vous

Je suis commerçant et je veux adhérer au réseau

Je souscris au contrat d'adhésion «chèques-commerces» disponible sur www.flemalle.be ou je contacte l'ADL.

Je favorise l'achat au sein des commerces

flémallois et j'augmente ma visibilité. Aucun investissement financier: la totalité du montant du chèque-commerce m'est entièrement versée par virement bancaire.

DEPENSEZ VOS CHEQUES-COMMERCES DANS L'UNE DES ENSEIGNES SUIVANTES

(Liste à jour sur flemalle.be et sur Facebook/adlflemalle)

Alimentation générale

- **AD Delhaize** - 04 233 88 37 - Grand'Route 299
- **Au p'tit Magasin** - 04 233 63 94 - Grand'Route 76
- **Carrefour hypermarché** - 04 234 86 11 - Rue du Passage d'eau 2
- **La Fermette Godelaine** - 0474 675 120 - Rue de la Fabrique 6
- **Mimi Euroshop** - 04 250 23 76 - Chaussée de Ramioul 94
- **Mimi Supérette** - 04 275 37 10 - Place Emile Vinck 1/8 - 9
- **Spar d'Ivoz** - 04 338 10 69 - Place François Gérard 4

Automobile

- **Garage Spineux** - 04 233 59 81 - Quai du Halage 6

Boulangerie - Pâtisserie

- **Boulangerie Lemineur** - 04 383 90 19 - Chaussée de Ramioul 206
- **La Cerise sur le gâteau** - 04 336 55 46 - Chaussée d'Ivoz 21
- **La Clé des Champs** - 04 233 94 50 - Rue de Flémalle-Grande 8
- **Point Chaud** - 04 233 38 03 - Rue du Beau Site 2

Bricolage / Jardinage

- **Bricolisalex** - 04 351 87 24 - Chaussée de Ramioul 134
- **Ivoz' Elec** - 04 336 69 27 - Chaussée

d'Ivoz 91

- **Leroy-Godenne** - 04 233 92 20 - Rue de Flémalle-Grande 24

Électro - Multimedia

- **Bima Stock** - 04 233 34 34 - Grand'Route 111
- **Maison Jamart** - 04 233 86 59 - Grand'Route 472

Fleuriste

- **Fleurs Véronique Arcé** - 04 250 14 83 - Rue Jean-Louis Adam, 235
- **Floralies Flémalloises** - 04 231 06 04 - Grand'Route 40
- **Le Romantique** - 04 337 11 19 - Chaussée d'Ivoz 45
- **Verdisimo** - 04 231 35 79 - Grand'Route 116

Librairie - Papeterie

- **Agora Copy** - 04 234 34 39 - Grand'Route 309
- **Chez Béa** - 04 233 34 74 - Grand'Route 384
- **Librairie Axel** - 04 233 53 45 - Grand'Route 401
- **Video Flash** - 04 234 60 91 - Grand'Route 34

Opticien

- **Optique Dechamps** - 04 233 93 85 - Grand'Route 400
- **Optique Nervi** - 04 234 12 13 - Grand'Route 72

Pharmacie

- **Pharmacie Born** - 04 275 10 91 - Rue des Awirs 164
- **Pharmacie Crickx** - 04 337 00 17 - Chaussée d'Ivoz 43
- **Pharmacie Debora** - 04 337.24.59 - Rue Beaugnée 35
- **Pharmacie Guisset** - 04 233 82 46 - Rue Harkay 495
- **Pharmacie Gurné** - 04 233 67 67 - Grand'Route 145
- **Pharmacie Marsin** - 04 275 16 72 - Chaussée de Ramioul 132

- **Pharmacie Wera** - 04 275 12 16 - Rue des Awirs 208

Services

- **Amplifon Gurné Centres auditifs** - 04 225 29 01 - Grand'Route 347
- **Auto-école Patrick** - 0497 379.432 - Grand'Route 313
- **Canicoif** - 04 234.25.10 et 0467 052 939 - Route de Souxhon 354
- **Espace 4** - 0473 970.082 - Awirs - Rue des Nonnes, 26/1
- **In the Air** - 0497 427 736 - Rue Haute Rochette 198
- **La Marinière (Lavoir)** - 04 225 26 11 - Rue E. Doneux 7
- **Mobitex « La blanchisserie »** - 04 234 39 18 - Grand'Route 108
- **Mobitex « La couture »** - 04 234 39 18 - Grand'Route 94
- **PPR Services** - 0472 994.320 - Rue du Bar 35
- **Sagedis** - 04 337 16 04 - Rue de la Digue 4b

Coiffure / Soins - Beauté

- **À la Flore** - 0499 602 882 - Place Emile Vinck 1
- **Clef coaching** - 0472 430 542 - Rue des Semailles 19A
- **Coiffure Morgann** - 0475 397 290 - Grand'Route 407
- **Coin Cocoon** - 0476 341 945 - Rue de l'Hôtel communal 1
- **Just'R Coiffure** - 0498 125 043 - Rue Harkay 275
- **L'Atelier de Coiffure Petit** - 04 337 55 41 - Chaussée d'Ivoz 45

- **Pédicure médicale** - Geneviève Andot - 0492 403 228 - A domicile
- **Podologue H. Gochel** - 04 234 23 32 - Grand'Route 546
- **R4 Coiffure** - 04 234 25 35 - Grand'Route 293
- **Univ-Hair** - 0471 536 452 - Route de Souxhon 135
- **Zen emoi** - 0475 336 242 - Impasse d'Aigremont 2
- **Zen et beauté** - 04 277 03 38 et 0496 252 672 - Rue Max Buset 82

Café - Brasserie

- **Chez Manu** - 0476 219 458 - Rue E'Tiyou 15
- **La Fontaine** - 0479 153.058 - Rue de la Fontaine 1
- **Le Bacchus** - 0492 319 029 - Avenue Théodule Gonda 2B
- **Le Phénix** - 04 234 36 43 - Grand'Route 339
- **Le Sevada** - 04 275 28 67 - Place de la Liberté 88

Friterie - Snack

- **Au P'tit Miam** - 0492 495 134 - Place des Martyrs 7
- **Friterie du Centre** - 0489 657 680 - Rue de Flémalle-Grande 14
- **L'Envie d'frites** - 0497 169 236 - Place de la Liberté 90
- **La Folle Envie** - 04 253 28 38 - Grand'Route 307/1
- **Le Cabanon** - 04 224 24 01 - Grand'Route 370

Glacier

- **Vroom's** - 0496 502 639 - Place du Village 98

Restaurant

- **Bosa restaurant** - 04 275 40 05 - Place de la Liberté 33
- **L'Arcatom** - 04 233 58 57 - Grand'Route 389
- **L'Espace Gourmand** - 04 235 76 77 - Grand'Route 494
- **Le Bienvenu** - 04 233 50 48 - Rue E. Doneux 20
- **Le Vieux Cellier** - 04 336 73 80 - Chaussée d'Ivoz 143
- **Le Vieux Souxhon** - 0498 12 97 38 - Route de Souxhon 266
- **Lunch Garden** - 04 225 22 09 - Rue du Passage d'Eau 4
- **Mezzaluna** - 04 252 40 07 - Grand'Route 68
- **Pizzeria de la Place** - 04 234 37 34 - Thier des Trixhes 7

Autres Commerces

- **Erazer-Tatoo** - 0493 326 627 - Grand'Route 311
- **Fan di Vîno** - 0495 328 279 - Rue des Awirs 164
- **Gonda Animals & Home Services** - 0478 955 644 - Rue de la Reine 2
- **Noumadd** - 0478 456 162 - Chaussée d'Ivoz 16

Des primes communales pour le commerce flémallois

Depuis 2016, la Commune de Flémalle soutient financièrement la rénovation des commerces. L'Agence de Développement Local a souhaité apporter un soutien complémentaire sous la forme d'une prime spécifique destinée à couvrir une partie des frais encourus pour l'achat d'équipements sanitaires les plus divers.

POUR QUI ?

Tout commerce, établi sur la commune de Flémalle, de vente de biens ou de prestation de services, pourvu d'une vitrine située à front de voirie et d'un espace destiné à l'accueil de la clientèle.

QUOI ?

- Une prime à la rénovation et à l'embellissement de façade commerciale (« extérieur »)
- Une prime à l'ouverture d'un commerce vide (« ouverture »)
- Une prime à la modernisation d'un commerce existant (« intérieur »)
- Une prime à l'acquisition d'équipements de protection « Covid »

COMBIEN ?

- 30%, TVA non comprise, des frais exposés
- Max 1.000 € pour les primes « extérieur », « intérieur » et « ouverture »
- Max 100 € pour la prime Covid par période de 3 mois

PLUS D'INFOS ?

Contactez l'Adl :
adl@flemalle.be
04 267 60 16 – Messenger

Formulaire de demande
disponible sur
www.economie.flemalle.be

48 Les Trixhes accueillent nouveaux logements sociaux



Lundi 14 septembre, la commune de Flémalle et la SLSP La Maison des Hommes ont inauguré 48 logements situés sur le plateau des Trixhes, en présence du Ministre wallon du logement Pierre-Yves Dermagne. Après deux ans de travaux, cette inauguration avait pour ambition de marquer le soutien sans faille apporté au logement public sur le territoire flémallois, en particulier dans le contexte actuel de crise sociale et économique.

En novembre 2012, la Région wallonne a lancé un appel à projets visant la réhabilitation de quartiers de logements publics (Quartiers en transition). La commune de Flémalle et la Société de Logement du Service Public La Maison des Hommes ont déposé leur candidature et, au terme de cette procédure, le projet a été sélectionné. L'objectif majeur du projet était de développer un quartier unique sur le Plateau des Trixhes : agréable, convivial, dynamique, diversifié, soit, en un mot, attrayant, et qui permette de rapprocher les habitants des zones d'emplois et de services. De manière générale, l'ambition à la base du projet était de développer l'offre de logements sur le territoire afin de pouvoir répondre aux perspectives de croissance démographique, sachant qu'une demande est d'ores et déjà présente.



Avec ces 48 nouvelles habitations, Flémalle étend le nombre de logements publics sur son territoire à près de 2.100 (16%) et dépasse le pourcentage exigé par la Région Wallonne sur la part de logements publics sur le territoire communal.

Ce projet d'envergure répond à divers enjeux à l'échelle locale, notamment au niveau :

- de l'environnement: grâce des logements durables qui privilégient la densification des noyaux d'habitats plutôt que l'étalement urbain;
- de la mobilité: grâce à la création de nouveaux cheminements piétons dans le quartier des Trixhes, incitant à l'usage d'une mobilité douce;
- de la proximité: grâce à la création d'une nouvelle antenne de quartier;

de la participation citoyenne: grâce à la consultation des habitants en début de projet, afin que celui-ci colle aux attentes et aux réalités du terrain.

Chaque immeuble a été conçu pour accueillir, au rez-de-chaussée, deux à quatre logements pour les personnes à mobilité réduite. Les derniers aménagements des abords des habitations sont en cours. Les premiers habitants ont pu emménager dans leur nouveau logement au début du mois d'octobre.

APPARTEMENT

Note aux propriétaires/bailleurs :
**Zoom sur le permis
de location**

A LOUER

Depuis plus de 20 ans, et dans le but de garantir à chacun un habitat décent, la région wallonne exige un permis de location pour certains types de logements. Ceux-ci doivent répondre à certains critères minimaux de salubrité et de respect de la vie privée.

Si vous êtes propriétaire d'un logement collectif ou d'un petit logement individuel d'une superficie habitable inférieure ou égale à 28m² et que vous désirez mettre votre bien en location, cette obligation vous incombe.

Le permis de location est également applicable aux logements destinés à l'hébergement d'étudiants. Ne sont pas visés :

les logements situés dans l'immeuble où habite le bailleur, à condition que l'immeuble comprenne au maximum deux logements loués ou quatre locataires ;

les logements régis par un pacte de collocation.

Afin d'obtenir votre permis de location, vous devrez choisir un enquêteur agréé qui effectuera une visite des lieux et vous remettra après celle-ci le "rapport de visite"(1) et "l'attestation de conformité"(2) à condition que votre logement ne présente aucune cause d'insalubrité. Si celui-ci ne respecte pas les conditions voulues, l'enquêteur vous dressera une liste des travaux à réaliser pour que le logement soit en ordre.

Si l'attestation de conformité vous est délivrée, vous pourrez compléter le formulaire "déclaration de location ou de mise en location"(3) et introduire

vos

vosre demande de permis de location auprès du Service du Logement de la commune comprenant les documents originaux (1)(2)(3).

Une fois délivré par le Collège communal, le permis de location est valable pour une période de cinq ans.

Ce permis étant OBLIGATOIRE, inutile d'attendre d'être sanctionné pour vous mettre en conformité avec la réglementation. Soyez dynamique et gérez de manière consciencieuse vos logements mis en location!

Pour plus de renseignements sur le permis de location ou pour obtenir la liste des enquêteurs agréés :

MAISON DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT

Service du Logement - Grand Route, 267

Contact : Mme Christine JASSELETTE

Tél. : 04/234.89.16

e-mail : christine.jasselette@flemalle.be

Ouvert du mardi , jeudi, vendredi de 13h00 à 16h00.

Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces heures.



infos

Service du Bien-être animal

Administration Communale

Grand'Route, 287 - 4400 Flémalle

04/234.89.06

axelle.clamart@flemalle.be

Bien-être animal

Ça bouge à Flémalle !

Une nouvelle responsable...

Depuis janvier 2020, c'est Axelle Clamart qui est en responsable du bien-être animal. Professeur de sciences de



formation, mais surtout amie des animaux depuis son plus jeune âge, Axelle est avant tout une flémalloise depuis sa naissance. Lorsqu'elle voit l'offre d'emploi, c'est véritablement par engagement pour les animaux de sa commune qu'elle postule.

« Il y a tellement de projets possibles, et de belles choses à réaliser pour embellir le quotidien de nos animaux que c'est un challenge que je voulais relever avec l'échevin en charge Frédéric Vandelli. Et puis la sensibilisation des enfants par des actions pédagogiques me parle aussi beaucoup de par ma formation de base. Un enfant qui sait, c'est un enfant qui transmet, à ses parents notamment mais surtout à tout son entourage. »

Une nouvelle page facebook...

La sensibilisation de la population au respect des animaux est le premier point du plan stratégique transversal du service du bien-être animal.

Et quoi de plus simple pour toucher un maximum de monde que les réseaux sociaux ! C'est sur ce constat que le service a donc développé sa page Facebook



en avril 2020. On peut y retrouver les actions de la cellule, des fiches infos animaux, les législations, des partages d'actualités et même « Flém'Animal TV », des capsules vidéos pour sensibiliser et informer de manière ludique. Vous avez envie de voir de quoi il s'agit ? De rester informé de ce qu'il se passe à ce niveau sur notre commune ? Il suffit de scanner le QR code avec votre smartphone et de vous abonner à la page.

Une nouvelle prime...

Elle court déjà depuis quelques mois, mais nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en parler ici ; il s'agit de la prime à la stérilisation des chats domestiques. La stérilisation des chats est obligatoire depuis déjà plusieurs années mais n'est malheureusement pas encore devenue un automatisme. Cela engendre des portées surprises, de nombreux abandons, des refuges, des euthanasies



mais aussi la prolifération des chats errants et de certaines maladies... La commune a donc tenu à valoriser les citoyens qui stérilisent leur chat par cette prime. Depuis son lancement, c'est déjà près de 75 stérilisations qui en ont bénéficié ! Pour en connaître les conditions d'octroi et introduire la demande, rendez-vous sur le site de la commune, rubrique « bien-être animal », sur notre page facebook ou encore en contactant le service au 04/234.89.06 ou par mail axelle.clamart@flemalle.be.

Une nouvelle action...

Depuis fin septembre, vous avez peut-être vu des autocollants aux couleurs de la commune envahir les boîtes aux lettres et fenêtres des habitations flémalloises. Cet autocollant, réservé aux propriétaires d'animaux domestiques, a une visée triple.

Premièrement, c'est une info utile pour les pompiers en cas d'intervention. Il n'est pas rare que des animaux domestiques périssent dans les incendies tout simplement car leur présence est ignorée des services de secours.

Deuxièmement, cette information est précieuse pour la propre sécurité des services de secours quels qu'ils soient qui doivent pénétrer d'urgence dans une habitation.

Troisièmement, grâce à la carte à glisser dans votre portefeuille que la cellule met à votre disposition en cumul de l'autocollant, les secours pourront savoir en toute circonstance, à qui confier la surveillance de vos animaux restés à la maison.

Pour recevoir gratuitement ces 2 outils, vous pouvez vous rendre dans un des lieux suivants : l'accueil du château communal, l'accueil de l'É-pole, le bureau de l'échevinat du Bien-être animal ou l'accueil du CPAS.

En échange, nous vous demanderons de remplir un formulaire concernant les animaux détenus qui permettra au service d'avoir une plus grande visualisation de la répartition des animaux présents sur la commune.





En route pour **une nouvelle année scolaire !**

Cette année, la rentrée avait un goût un peu particulier. Après des mois parfois pour certains élèves sans avoir remis les pieds à l'école, ca y est, l'heure était enfin aux retrouvailles avec les camarades ! Que ce fut long ! Pour les parents aussi, on peut dire que ce fut un soulagement, après des mois d'incertitude quant à la réouverture des écoles. Mais tout était prévu pour que la rentrée se fasse sous les meilleurs auspices : enseignants et directions ont préparé la rentrée d'une main de maître afin que chacun, enfants comme parents, puisse être rassuré.



Sur les visages des enfants, mardi 1er septembre à 8h30 du matin, devant les grilles de l'école des Cahottes, on pouvait lire l'appréhension de certains enfants qui (re)découvraient avec de grands yeux ébahis la cour de l'école, mêlée à l'excitation de revoir les copains que l'on avait laissés de longs mois auparavant. Sur le visage des parents, on pouvait aussi deviner l'appréhension de laisser son enfant à nouveau partir loin de soi, mêlée à un certain soulagement que la vie reprenne peu à peu une allure normale.

Mais voilà que sonne 9h et l'heure pour les enfants de dire au revoir à leurs parents. Exercice plus facile pour les plus grands que pour les tous petits, faisant leur première entrée en maternelle. Après quelques grosses larmes essuyées et les derniers câlins faits, les

À présent, enfants et instituteurs retrouvent peu à peu leurs marques – et leur masque – et le chemin de leur nouvelle classe. C'est alors qu'il faut déjà trouver sa place en classe, sortir son plumier, ses cahiers, et hop, hop, hop, la journée peut commencer.

À 14h, à l'école d'Ivoz, l'ambiance était déjà tout autre. Cour de récré vide, manteaux bien accrochés aux porte-manteaux dans les couloirs, portes des classes fermées, ... Il semblait déjà bien loin le temps de la rentrée et des premiers pas. Dans toutes les classes, élèves et instituteurs avaient déjà l'air d'avoir pris leurs marques. Alors que les plus grands faisaient preuve d'une concentration parfaite, le nez dans leurs cahiers, les plus petits, eux, faisaient la sieste ou du bricolage. Il planait dans l'air comme les apparences d'une journée ordinaire.

Aux Cahottes, certaines classes – dont celles des élèves de 5e et 6e primaires – se trouvent dans des conteneurs, solution provisoire durant les travaux de rénovation de l'école qui sont en cours.

Besoin d'un **COUP DE MAIN ?**

Vous souhaiteriez trouver une personne pour s'occuper de votre jardin, pour réaliser des petits travaux de bricolage, qui vous apporte une aide administrative ou qui vous aide pour emmener vos enfants à l'école ?

Faites appel à l'Agence Locale pour l'Emploi.

Elle poursuit un double objectif. D'une part, vous dépanner pour de petits boulots sur le territoire flémallois et d'autre part soutenir et motiver les demandeurs d'emploi en vue de faciliter leur insertion socioprofessionnelle (formation, mise en réseau, coaching, ...).

Comment procéder ?

Rendez-vous à une permanence de l'ALE de Flémalle ou prenez rendez-vous pour nous expliquer le contenu du service dont vous souhaiteriez bénéficier. Si le travail en question entre dans le cadre des services fournis, vous pourrez vous inscrire comme utilisateur !

Combien cela coûte-t-il ?

Les frais d'inscription annuels comprenant une assurance sont de 5 € pour les particuliers et de 10 € pour les associations. Vous aurez la possibilité d'acheter des chèques ALE via deux moyens différents : Au bureau de l'ALE au prix de 5,95 € le chèque, ce qui équivaut à une heure de travail.

En les commandant par virement bancaire (par minimum 10 chèques) soit à 5,95 € pièce, soit à 6,45 € avec une déduction fiscale de 30 % si vous n'excédez pas 130h d'utilisation de titres services par an.

Quels sont les services proposés par l'ALE ?

- Travaux de jardinage
- Entretien et rangement de caves, greniers, terrasses et garages
- Travaux d'entretien de plafonds, murs, portes et armoires
- Travaux de peinture et pose de papier peint
- Petit travaux de maçonnerie, plafonnage
- Petits travaux d'électricités (luminaires, ...)
- Petits travaux de plomberie (réparer un robinet, ...)
- Petits travaux de menuiserie
- Travaux d'aménagement de la maison (barre de tenture, monter un meuble,

fixer un cadre, ...)

- Aide lors d'un déménagement
- Attention ! Le travail en ALE ne doit pas concurrencer le circuit normal du travail. Toutes les tâches proposées ci-dessus doivent être des tâches refusées par les professionnels en raison de leur faible importance.
- L'accompagnement d'enfants et l'aide aux personnes âgées ou à mobilité réduite sont également des activités que nous proposons aux particuliers.
- Nous travaillons aussi pour des asbl, des associations non commerciales, des communs d'immeubles, des agriculteurs et horticulteurs.

Vous êtes bon bricoleur ? Vous aimez jardiner ? Vous avez envie d'être actif, de vous rendre utile, de nouer des contacts ?

L'Agence Locale pour l'Emploi de Flémalle recherche des personnes motivées, disponibles et régulières dans leur travail pour réaliser des petits travaux et services auprès des particuliers et des associations. Notre équipe comprend des travailleurs ALE actifs sur tout le territoire flémallois. Si vous souhaitez nous rejoindre, vous devez répondre aux deux conditions suivantes :

Bénéficiaire des allocations de chômage :

- Depuis 2 ans si vous avez moins de 45 ans
- Depuis 6 mois si vous avez 45 ans ou plus
- Bénéficiaire d'un Revenu d'Intégration du CPAS (dès le premier mois d'attribution)
- L'âge n'est pas un frein pour s'inscrire à l'ALE. La moitié des personnes travaillant en ALE ont plus de 40

ans. Le niveau du diplôme est sans importance.

- Vous bénéficiez de la possibilité d'effectuer des prestations pour le compte de personnes privées ou d'associations proches de chez vous tout en conservant une maîtrise de vos horaires de prestations. Les activités sont variées (aide administrative, bricolage, petit entretien de jardin, garde d'enfants, accompagnement de personnes âgées ...) et s'exercent dans différents contextes : chez un particulier, une salle des fêtes, une ASBL, une association non commerciale ou dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture.

Vos avantages :

- Vous conservez vos allocations et vous pouvez gagner en plus jusqu'à 184,50 € par mois pour 45 heures de travail ou 287,00 € pour 70 heures.
- Vous bénéficiez d'une couverture pour les accidents du travail et d'une intervention dans les frais de déplacement.
- Vous avez l'opportunité de participer aux formations et activités organisées par l'ALE (salon de l'Emploi, visite d'entreprises, préparation d'un entretien d'embauche, CV, ...).

Si vous êtes dans les conditions et que vous êtes intéressé-e par le travail en ALE, n'hésitez pas à venir lors d'une permanence ou à prendre rendez-vous. Munissez-vous de votre CV et si vous bénéficiez du RIS, d'une attestation du CPAS et d'une preuve d'inscription comme demandeur d'emploi au Forem.

Agence Locale pour l'Emploi de Flémalle asbl - Isabelle Silbach

Rue de la Vieille Fosse 1, 4400 Flémalle - 04/267 60 21 - ale.flemalle@gmail.com

Permanences : Lundi et mercredi de 8h30 à 12 et de 13h à 16h

Les autres jours sur rendez-vous.



Le RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE se refait une beauté !

Le Règlement Général de police (RGP) a été actualisé faisant suite aux modifications de différentes législations. Il concerne les matières relevant des missions de la commune en vue de faire jouir ses habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté, de la sécurité et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics. Il énonce différentes règles de la vie quotidienne pour permettre de vivre en harmonie et d'entretenir de bonnes relations entre citoyens responsables.

Dans cette version mise à jour, vous découvrirez une nouvelle section sur le bien être animal, sur l'utilisation des pesticides, une mise à jour du chapitre relatif à la voirie communale ainsi qu'une augmentation des montants des amendes en matière d'arrêt et de stationnement. Cette augmentation est due à l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 19 juillet 2018 pour permettre une politique harmonieuse en matière de mobilité communale.

Une brochure sera distribuée prochainement à chaque ménage flémallois, reprenant des extraits des articles essentiels qui composent le Règlement Général de Police. **Le Règlement complet est, quant à lui, disponible en version numérique sur le site internet de la commune : www.flemalle.be. be ainsi que sur le site de la police : ww.police-flemalle.be.**

Vous pouvez également recevoir le Règlement complet en version papier sur simple demande à l'agent d'accueil de l'administration communale (287, Grand'Route) durant les heures d'ouverture.

Parce que vivre ensemble dans une commune implique le respect des autres et de l'environnement dans lequel on vit, ces règles nous concernent toutes et tous.

C'est pourquoi, nos agents constatateurs effectuent des passages dans nos rues pour encadrer la participation des citoyens à cet effort commun. Leur attention peut porter sur le nettoyage du trottoir, les conteneurs sortis en dehors des heures autorisées (à partir de 20 heures la veille de la collecte jusqu'à 20 heures le jour de la collecte), les haies débordant sur le domaine public, l'utilisation privative du domaine public sans autorisation.

En cas de non respect d'un de ces points, un avertissement vous sera remis avec un délai pour vous remettre en ordre. A l'échéance de ce délai, un second passage sera effectué afin de vérifier la remise en ordre et, le cas échéant, un constat administratif sera rédigé et transmis au fonctionnaire sanctionnateur qui pourra infliger une amende administrative.

Ils effectuent également des surveillances concernant les déchets sauvages, les déjections canines, le jet de mégots de cigarette ainsi que l'utilisation des poubelles publiques de manière non-conforme, etc.

Si vous constatez un dépôt sauvage, un nid de poule, un avaloir bouché, une signalisation manquante, nous vous invitons à le signaler via l'application Betterstreet Flémalle ou par téléphone au **04/234.88.93**.

LE CONSEIL COMMUNAL

fait le point



Les conseils communaux des mois d'octobre, novembre, décembre et janvier ont apporté avec eux leur lot de décisions, d'approbations ou de modifications. Retrouvez-ci-dessous un aperçu des points importants qui se sont discutés lors des derniers conseils (pas de conseil en février).

> Conseil du 3 février 2020

- Une Charte de la mixité sociale et urbaine a été instaurée pour répondre au défi du « logement pour tous ». S'inscrivant dans le sens de la mixité sociale, au cœur du PST, cette charte, à l'attention des promoteurs immobiliers, s'articule autour de deux exigences : premièrement, que tout projet d'ampleur soit accompagné d'une réflexion pour que le projet bénéficie aussi à la population et, deuxièmement, il faut que tout promoteur qui envisage d'investir dans un projet puisse anticiper les exigences des autorités pour les intégrer dans ses calculs financiers dès le départ.
- Après les premières phases d'élaboration du Plan Communal de Mobilité (le diagnostic et la présentation du rapport de synthèse), ce dernier a été rédigé par le bureau d'étude désigné à cet effet. Onze actions ont été retenues et classées par ordre de priorité. Depuis la mi-mars, le plan de mobilité est soumis à une enquête publique. Dès la fin de l'enquête, les avis formulés seront pris en compte dans la rédaction du plan de mobilité final. (Vous avez encore quelques jours pour répondre à l'enquête. Pour cela, rendez-vous sur www.flemalle.be).

- Une Ordonnance de police interdisant la vente de protoxyde d'azote à l'unité dans tous les magasins flémallois a été ratifiée. Une interdiction qui vise tant les mineurs que les majeurs. En effet, depuis quelques mois, des capsules de protoxydes d'azote sont retrouvées vides un peu partout dans la commune. En plus de porter atteinte à la tranquillité (nuisances sonores des usagers) et la salubrité publique (déchets laissés sur la voie publique), c'est aussi la sécurité des consommateurs qui inquiète (anémie, endommagement de la moelle osseuse, ...). La vente du produit, quelle qu'en soit la quantité, sera elle interdite à tous les mineurs d'âge. L'ordonnance interdit également la consommation et l'utilisation à des fins récréatives de protoxyde d'azote sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

En mars, avril et mai 2020, les conseils communaux ont été annulés suite à la crise du Covid-19.

> Conseil communal du 29 juin

- Les comptes annuels de la commune pour 2019 ont été présentés. Le Règlement Général de police (RGP) a été actualisé faisant suite aux modifications de différentes législations. La dernière modification du règlement datait de 2015. La nouvelle version sera prochainement disponible sous forme d'une brochure que vous pourrez demander à l'accueil des différents bâtiments communaux mais aussi sur le site internet de la commune.

> Conseil communal du 21 septembre

- Il a été décidé de recourir à une entreprise privée pour aider le service des Travaux à mener une opération coup de propre dans nos cimetières. Ceci pour assumer à la fois les funérailles et le bon entretien de tous les cimetières de la commune. En 2021, la commune de Flémalle lancera la première phase opérationnelle du nouveau quartier « Flémalle-Neuve », qui s'implantera entre la rue de la Vieille Fosse, le quai du Halage et la ligne 125A de la SNCB. Sur la friche industrielle, propriété de Morel Distribution Belgique et de la commune de Flémalle, les objectifs poursuivis portent sur la densification urbaine, la reconversion de friches en centre-ville et le développement d'espaces économiques idéalement positionnés dans une perspective de développement durable.

>> A noter !

Les séances se tiennent le lundi à la salle du Conseil communal, située Grand'Route n°287, à 19h30 (sauf exception). Attention, en raison du Covid-19, il se peut que les séances se tiennent dans une autre salle afin de maintenir une distance suffisante entre les personnes. Renseignez-vous auprès de l'accueil de l'administration au 04/234.88.34 avant tout déplacement.

Prochaine séance :

- 21 décembre 2020 à 19h30

Les petits conseillers ont prêté serment !

Le 21 octobre dernier, le conseil communal des enfants s'est renouvelé et a officiellement accueilli ses nouveaux membres. Le conseil communal des enfants est constitué pour moitié d'élèves de 5^e année primaire et pour moitié d'élèves de 6^e année, les membres étant désignés pour une période de deux ans.

A chaque rentrée scolaire, une élection intervient parmi les classes de cinquième année pour pourvoir aux sièges laissés vacants par les conseillers qui ont quitté l'assemblée au terme de leur cycle primaire en juin. Ces élections ayant eu lieu, les conseillers en herbe ont pu prêter le serment d'usage dans la salle comble du conseil communal. Devant Madame la Bourgmestre, le collège communal, les conseillers communaux, ainsi qu'en présence de leur famille, les nouveaux conseillers ont chacun récité avec brio leur texte et reçu fièrement leur écharpe aux couleurs du drapeau belge.

Les voilà donc définitivement installés dans leurs nouvelles fonctions ! C'est parti pour deux années riches en expériences et épanouissement, au service de la collectivité. Nous nous réjouissons déjà de pouvoir admirer leurs actions et, en attendant, leur souhaitons à tous une belle et longue route...



Président : LIMET Christian - 0495.15.25.94
Secrétaire : EVRARD Monelle - 0468.37.33.69
Mail : cccaflemalle@gmail.com
Page Facebook : Conseil Consultatif Aînés Flémalle

Le CCCA de Flémalle

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés invite tous les aînés de notre commune à nos activités au Pavillon du Parc (co-voiturage possible)

Au programme : après-midi conviviales, conférences, sorties, jeux, goûters...
Aide informative pour les soucis de nos aînés, relais vers le Conseil Communal

Prenez contact avec nous !

Un nouvel été sous le signe de la **solidarité !**

Chaque année, en Wallonie, les communes reçoivent une subvention de la région wallonne afin d'engager des jeunes âgés de 15 à 21 ans pour, le temps d'un été, effectuer des petits travaux de peinture, d'aménagement ou de nettoyage dans leur quartier. En somme, des travaux d'intérêt public ! A Flémalle, « l'été solidaire » est en outre une belle initiative permettant aux jeunes d'apprendre la notion de citoyenneté.

Durant la 1ère quinzaine du mois de juillet, 17 jeunes flémallois ont eu l'opportunité de vivre une première expérience de travail dans leur commune : construction de mobilier, travaux de peinture, rafraîchissement des espaces publics, etc.

Cette année, Covid-19 oblige, les jeunes ont été répartis en petits groupes au sein des quartiers et les tâches ont été adaptées. Ainsi, en partenariat avec l'Office du Tourisme, un groupe s'est attelé à la construction de mobilier urbain à base de palette en bois. Celui-ci a été installé dans plusieurs sentiers touristiques de la commune.



Au même moment, d'autres jeunes étaient actifs dans les quartiers des Awirs, de Ramioul, Chokier et des Trixhes. Ils ont travaillé à l'embellissement des espaces publics par la mise en peinture des « agora space », des modules de plaines de jeux, bancs publics, et trémies.

TRIBUNE LIBRE AUX PARTIS POLITIQUES



Le PS Flémallois réalise ce qu'il vous a promis

Chères flémalloises, Chers flémallois,

L'année 2020 sera à nouveau synonyme d'un travail de tous les jours pour continuer la mise en œuvre du programme, sur la base duquel vous nous avez accordé votre confiance il y a un peu plus d'un an.

Chers citoyens, malgré le contexte difficile dans lequel nous évoluons, le Collège a décidé de ne pas augmenter l'impôt additionnel communal. Avec un taux de 8%, Flémalle reste dans le peloton de tête des communes industrielles de la Province qui taxent le moins ses citoyens.

Nous respectons nos promesses électorales et nous continuons à mener des politiques ambitieuses pour mieux rencontrer les souhaits et besoins des flémallois. Pour vous le prouver, nous vous invitons à consulter, sur le site internet de la commune, le Programme Stratégique Transversal qui décrit clairement nos ambitions pour le reste de la mandature et sur lequel nous reviendrons plus en détail dans les prochaines parutions.

Et le contexte est difficile et défavorable à la saine gestion d'une entité communale, principalement pour deux raisons externes : Les conséquences néfastes de la volonté du gouvernement fédéral de camoufler sa mauvaise gestion en transférant ses responsabilités vers les communes en omettant, bien entendu, de transférer les budgets, qui devraient les accompagner.

D'autre part par une réduction non prévue des recettes communales de 1,3 millions d'EUR suite à la suppression annoncée des revenus issus de la centrale électrique des Awirs par Engie-Electrabel et d'une réduction de la production (et des revenus communaux qui vont avec) de Carneuse.

Malgré ces facteurs externes négatifs, le Collège Communal refuse de faire peser cette charge supplémentaire sur les citoyens flémallois. Nous allons donc faire des économies, principalement dans les frais de fonctionnement, mais sans toucher aux services offerts aux flémallois, et tout en continuant à préparer l'avenir. Nous reviendrons également sur ce volet lors des prochaines parutions.

Le PS flémallois vous souhaite un bon printemps !

Le président du PS flémallois au nom de toute l'équipe,
Michel JADOT

Voici la liste des participations du groupe Ecolo dans la commune de Flémalle pour cette législature 2018/2024 :

- Conseillers communaux : Dominique PERRIN (Chef du groupe Ecolo) - Jeanine WINTGENS - Victor KADIMA
- Conseiller CPAS : Joseph CAUWENBERGHS
- Administrateur à la Maison des Hommes : Jean-Marie BELLENS
- Administrateur à l'Asbl ALEM (Agence locale pour l'emploi): Jacques LACHARRON
- Administrateur Asbl Centre Culturel: Patrice BARALDI
- Observateur Asbl Prehistomuseum : Givoanni SANNA
- Observateur Asbl Centre wallon art contemporain(CWAC) : Dorothy BOCKEN

- Observateur Asbl Centre communal des Jeunes (CCJ) : Isabella BONAZZA
- Observateur Asbl Ecole foot entente flemalle (EFEF) : Antonio APRUZZESE
- Observateur Asbl Eclecta (fiesta du rock) : Jonathan DETAILLE
- Observateur Asbl Flemalle Projets : Serge CAUWENBERGHS
- Observateur Asbl Grandir (halte garderie) : Silvio VEZZARO
- Observateur Asbl Processus (alphabétisation) : Didier PERWEZ
- Observateur Asbl Reflex (extra scolaire) : Isabelle SILBACH
- CCATM (Conseil Consultatif Aménagement Territoire et Mobilité) : Dominique Perrin - Serge CAUWENBERGHS - Isabella BONAZZA.
- CCDD (Conseil Consultatif Développement Durable) : Giovanni SANNA - Dominique PERRIN
- CCA (Conseil Consultatif des Aînés) : Vanna PASCHETTI.

Nos Assemblées Générales :

Tous les 1^{er} lundis du mois, au « local des Pensionnés du Parc communal de Flémalle » à 20 h., nous tenons une Assemblée Générale Locale totalement ouverte à tout citoyen qui désire y assister ou participer.

Visitez notre site internet : locale-ecolo-flemalle.be
Consultez n/page facebook : [Locale Ecolo Flemalle](https://www.facebook.com/LocaleEcoloFlemalle)

Contacts Co-Présidents :

C. Avallone - Tél. : 0474/88.05.47
 Silvio Vezaro - Tél. : 0495/38.56.69
 Adresse mail : info@flemalle.ecolo.be



Aidez-nous à faire vivre la solidarité !



Nous traversons une période difficile depuis de nombreux mois. Et la crise du coronavirus n'a pas épargné notre commune : maisons de repos, écoles, petits indépendants, travailleurs de tous les secteurs confondus... Tout le monde est touché, que ce soit physiquement, psychologiquement et/ou financièrement. La gestion de la crise par nos gouvernements a été et reste catastrophique puisque nous vivons une deuxième vague et qu'aucune leçon n'a été tirée de la première! Mais si cette crise a apporté son lot de tragédies, elle a aussi montré à quel point la population pouvait se serrer les coudes et faire preuve d'une grande solidarité. Les « héros » du corona,

celles et ceux qui ont soigné nos malades dans des conditions terribles, mais aussi celles et ceux qui ont continué à travailler dans les secteurs dits « essentiels » et tenu le pays debout en ces temps difficiles, ont été salués, applaudis, remerciés chaleureusement par la population. Des actions de solidarité ont vu le jour partout dans le pays pour soutenir les soignants, les résidents et le personnel des maisons de repos, les travailleurs en lutte pour garder leur emploi, les personnes souffrant du confinement, ... Avec la section du PTB Flémalle, nous avons récolté 120 dessins d'enfants pour les résidents du « Domaine du Château » et de nombreux petits mots d'encouragement pour le personnel. Aujourd'hui, alors que la crise perdure, nous voulons continuer à faire vivre cette solidarité et pour cela, nous avons besoin de vous, de vos idées et de votre créativité. Si vous voulez nous y aider, n'hésitez pas à nous contacter. Ensemble, on est plus fort !

Contact: 0472/316196, PTB Flemalle/facebook



Chers concitoyennes et concitoyens,

Que cela devient difficile de bien « Vivre à Flémalle » en ces temps de résurgence de la pandémie covid-19 aux effets collatéraux imprévisibles. Quelques exemples : le retard pris dans les travaux de la Grand'Route ; la rentrée scolaire absolument nécessaire mais déjà perturbée par les infections multiples ; les maisons de repos (si l'on peut dire) de nouveau atteintes dans la santé et la sociabilité bien nécessaires à nos aînés. Bref, l'avenir n'est pas rose et il nous faut pourtant résister. Cela doit être notre motivation à toutes et tous quelles que soient les difficultés. Je pense d'abord à notre personnel soignant, travailleurs de tout métier, commerçants, indépendants, forains, gens du spectacle, etc... qui doivent tant bien que mal subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille. Les aides existent mais elles sont loin d'être suffisantes surtout pour bon nombre d'entre-nous. Je rappelle, à l'occasion, que le CPAS est à votre disposition pour vous aider à solutionner vos divers problèmes et qu'il n'y a aucune gêne à venir le consulter.

Mais la vie doit continuer. Nous serons donc très attentifs au futur de Flémalle dans toutes ses composantes. Je pense notamment à la gestion des déchets (clandestins...) qui empoisonne le quotidien de nos services communaux. Un système de caméra mobile va être mis en place et nos nouveaux agents constatateurs vont avoir du travail. Parlons également du futur de l'aéroport de Bierset. L'impact des nuisances sonores devra être de nouveau évalué dans le cadre de l'extension des activités aéroportuaires. Le bien-vivre ensemble doit s'accompagner aussi d'une responsabilisation de chacun vis-à-vis de son alter-ego. Sachez qu'incivilités, chahuts, dépôts clandestins, ont un coût qui, finalement, retombe sur chacun de nous et créent des tensions bien compréhensibles chez les riverains directement impactés.

Nos priorités iront donc vers une attention plus proche encore, des besoins de nos concitoyens dans le cadre de leur vie quotidienne. Nous serons particulièrement vigilants à une juste répartition des moyens communaux afin que chacune et chacun se sentent accueillis, considérés, reconnus et appréciés pour bien « Vivre à Flémalle »

NOVILLE Jean-Marie,
Chef de groupe IC au conseil communal



Chères amies, chers amis,

Au vu de l'ampleur de la crise Covid, le gouvernement wallon sous l'impulsion du Ministre Willy Borsus a décidé d'injecter 260 millions complémentaires dans les secteurs en difficultés.

Ce montant s'ajoute aux 500 millions déjà annoncés au niveau national par le Ministre David Clarinval. 82 millions d'euros seront consacrés au secteur Horeca au sens large, les aides iront de 3000 à 9000 euros par structure. Une bouffée d'oxygène pour un secteur durement impacté par la crise sanitaire.

Bien amicalement,

Stéphane ANCIA,
Mario HUSTINX

Covid-19 : Le plan de solidarité flémallois est lancé

Suite à la recrudescence de l'épidémie de Covid-19, la Commune de Flémalle souhaite, une fois de plus, **montrer son soutien à ses concitoyens et aux différents acteurs locaux** qui subissent les effets économiques et sociaux de cette crise sanitaire. C'est pourquoi, en collaboration avec les différents départements de la Commune et du CPAS, la Commune de Flémalle a élaboré un **plan communal de solidarité**, qui se traduit en **6 mesures concrètes**, détaillées ci-dessous. **Ces mesures visent tous les citoyens impactés par la crise et ont été pensées et adaptées au mieux pour coller à la situation de chacun.**

Ce plan de solidarité vient en **complément des aides dispensées par le Centre Covid de Flémalle**, lancé au mois d'octobre. Au total, un budget estimé aux alentours de **900.000 euros** a été débloqué pour mettre en œuvre ces différentes aides.

1

Prime de 500 euros aux citoyens ayant subi une perte de revenu

Vous résidez à Flémalle et avez subi une perte de revenu suite à la crise de Covid-19 ?

Vous pouvez introduire une demande de prime auprès de la Commune, en vérifiant bien que vous respectez les conditions d'éligibilité :

- Vous résidez à Flémalle
- Vous pouvez justifier d'une perte de revenus équivalent à une durée de 15 jours, que ces jours soient consécutifs ou non.

Le montant de la prime est de 500 € par citoyen victime de la crise sanitaire. 400 € seront versés par voie bancaire, le solde de 100 € sera octroyé sous la forme de chèques-commerces utilisables dans les commerces flémallois, à l'exception des enseignes de la grande distribution.

Téléchargez le formulaire de demande sur www.flemalle.be sous l'onglet « covid » > plan de solidarité > formulaire de demande.

Vous avez une question par rapport à la prime aux citoyens ? Contactez le service de la Recette au 04/234.88.44 ou via thomas.robyns@flemalle.be.

2

Prime aux commerçants et aux indépendants

La prime de soutien aux commerçants et aux indépendants sera conçue comme un pourcentage des aides qui sont ou qui seront accordées par la Région wallonne aux professionnels concernés dans le cadre de ce deuxième confinement (novembre 2020).

Le montant de la prime communale aux commerçants et aux indépendants s'élève à 30 % de l'aide octroyée par la Région wallonne. Le plafond de l'intervention s'élève à 2.500 €.

Elle s'adresse à tout indépendant flémallois qui a perçu une indemnité régionale « Covid ».

Téléchargez le formulaire de demande sur www.flemalle.be sous l'onglet « covid » > plan de solidarité > formulaire de demande.

Vous avez une question par rapport à la prime aux commerçants et indépendants ? Contactez l'Agence de développement local au 04/267.60.17 ou via adl@flemalle.be.

3

Exonérations fiscales pour les entreprises locales

Les entreprises locales impactées directement ou indirectement par les mesures de limitation de la propagation du virus peuvent bénéficier d'une exonération fiscale.

Parmi les cinq taxes et redevances retenues pour faire l'objet de ces mesures d'allègement, deux ne seront pas du tout appliquées pour l'exercice 2021 :

- La taxe sur les débits de boissons
- La redevance sur le placement de terrasses, tables et chaises sur le domaine public

Concernant les trois autres taxes visées par cette démarche, à savoir celle sur la force motrice, celle sur les panneaux publicitaires et celle sur les enseignes, il est proposé de laisser le choix aux contribuables entre une demande de dégrèvement sur base du règlement en vigueur ou une exonération forfaitaire de 200 €.

Vous avez une question par rapport aux exonérations fiscales ? Contactez le service de la Recette au 04/234.88.44 ou via thomas.robyns@flemalle.be.

4

Exonération des charges locatives

La Commune propose d'exonérer de leurs charges locatives les acteurs locaux qui ont été contraints de suspendre leur activité en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

En tant que pouvoir public propriétaire d'immeubles donnés en location, la Commune de Flémalle propose d'exempter les locataires de leurs loyers dans une mesure proportionnelle à la durée d'arrêt de leurs activités.

De plus, la Commune de Flémalle propose d'exonérer de leur redevance annuelle les marchés et brocantes actifs sur son territoire.

5

Soutien au secteur associatif

La Commune de Flémalle soutient ses associations actives dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs qui vivent grâce aux bénévoles. Trois mesures leur sont proposées :

- Doubler le montant du subside annuel qui leur est octroyé.
- Dispenser des aides spécifiques aux asbl qui se trouveraient en grande difficulté au sortir de la crise. Ces aides seraient octroyées sur base de dossiers de demandes motivés.
- Octroyer des facilités financières telles que des avances de trésorerie, par exemple. Ces facilités seraient accordées sur base de dossiers de demandes motivés.

6

Soutien au secteur culturel et sportif via un chèque sport et culture

Le mécanisme des chèques sport et culture vise à rembourser jusqu'à concurrence de 50 € par personne les frais d'affiliation ou d'inscription dans une association sportive ou culturelle flémalloise, ou à un stage sportif ou culturel de minimum 5 jours dans une association flémalloise, pour tout enfant résidant à Flémalle et âgé de 5 à 18 ans.

Vous avez une question par rapport aux chèques sport et culture ? Contactez le CPAS au 04/235.10.00 ou le service Jeunesse-Culture-Sports-Loisirs (JCSL) au 04/235.10.80.